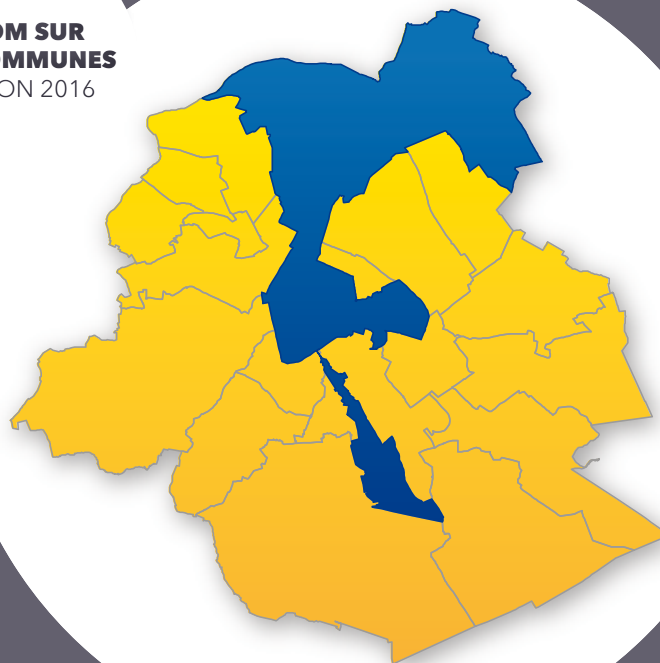




**ZOOM SUR
LES COMMUNES**
ÉDITION 2016



zoom sur

VILLE DE BRUXELLES



OBSERVATOIRE DE
LA SANTÉ ET DU SOCIAL
DE BRUXELLES



OBSERVATORIUM
VOOR GEZONDHEID EN
WELZIJN BRUSSEL



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE



INSTITUT DE RECHERCHES
INTERDISCIPLINAIRES SUR BRUXELLES
UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS - BRUXELLES

Réalisation

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles, Université
Saint-Louis - Bruxelles (direction : Benjamin WAYENS)

Traduction

Brussels Translation

Mise en page

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

Roger KALENGA-MPALA
Perspective
Rue de Namur, 59 – 1000 Bruxelles
ibsa@perspective.brussels – www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Marion ENGLERT et Sarah LUYTEN
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
observat@ccc.irisnet.be – www.observatbru.be

Dépôt légal

D/2016/9334/15
D/2016/6374/263

Reproduction autorisée moyennant mention de la source :

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et
Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
(Commission communautaire commune), 2016,
Zoom sur les communes : Ville de Bruxelles.

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

1. LA VILLE DE BRUXELLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS

4

2. POPULATION

12

- 2.1. Évolution et mouvement de la population 12
- 2.2. Structure par âge et sexe 13
- 2.3. Nationalités 15
- 2.4. Ménages 16

3. PETITE ENFANCE

17

- 3.1. Évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans 17
- 3.2. Offre d'accueil : taux de couverture et accessibilité 17

4. ENSEIGNEMENT

19

- 4.1. Évolution de la population âgée de 3 à 17 ans 19
- 4.2. Population scolaire : niveau, lieu de scolarité et forme d'enseignement 20
- 4.3. Retard scolaire 21

5. MARCHÉ DU TRAVAIL

22

- 5.1. Position socioéconomique de la population 22
- 5.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage 23
- 5.3. Profil des demandeurs d'emploi inoccupés 24
- 5.4. Travailleurs à temps partiel 24

6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

25

- 6.1. Emploi intérieur 25
- 6.2. Entreprises 26
- 6.3. Évolution 2006-2013 27

7. REVENUS

28

- 7.1. Revenus fiscaux 28
- 7.2. Personnes vivant avec une allocation 31
- 7.3. Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) 32

8. FINANCES COMMUNALES

33

- 8.1. Indicateurs clés sur les finances communales 33
- 8.2. Structure des principales recettes et dépenses ordinaires 33
- 8.3. Investissements 35

9. LOGEMENT

36

- 9.1. Caractéristiques du parc de logements 36
- 9.2. Parc de logements sociaux 38
- 9.3. Loyers et prix de ventes immobilières 38

10. SANTÉ

39

- 10.1. Santé des nouveau-nés 39
- 10.2. État de santé général 41

GLOSSAIRE

44

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

48

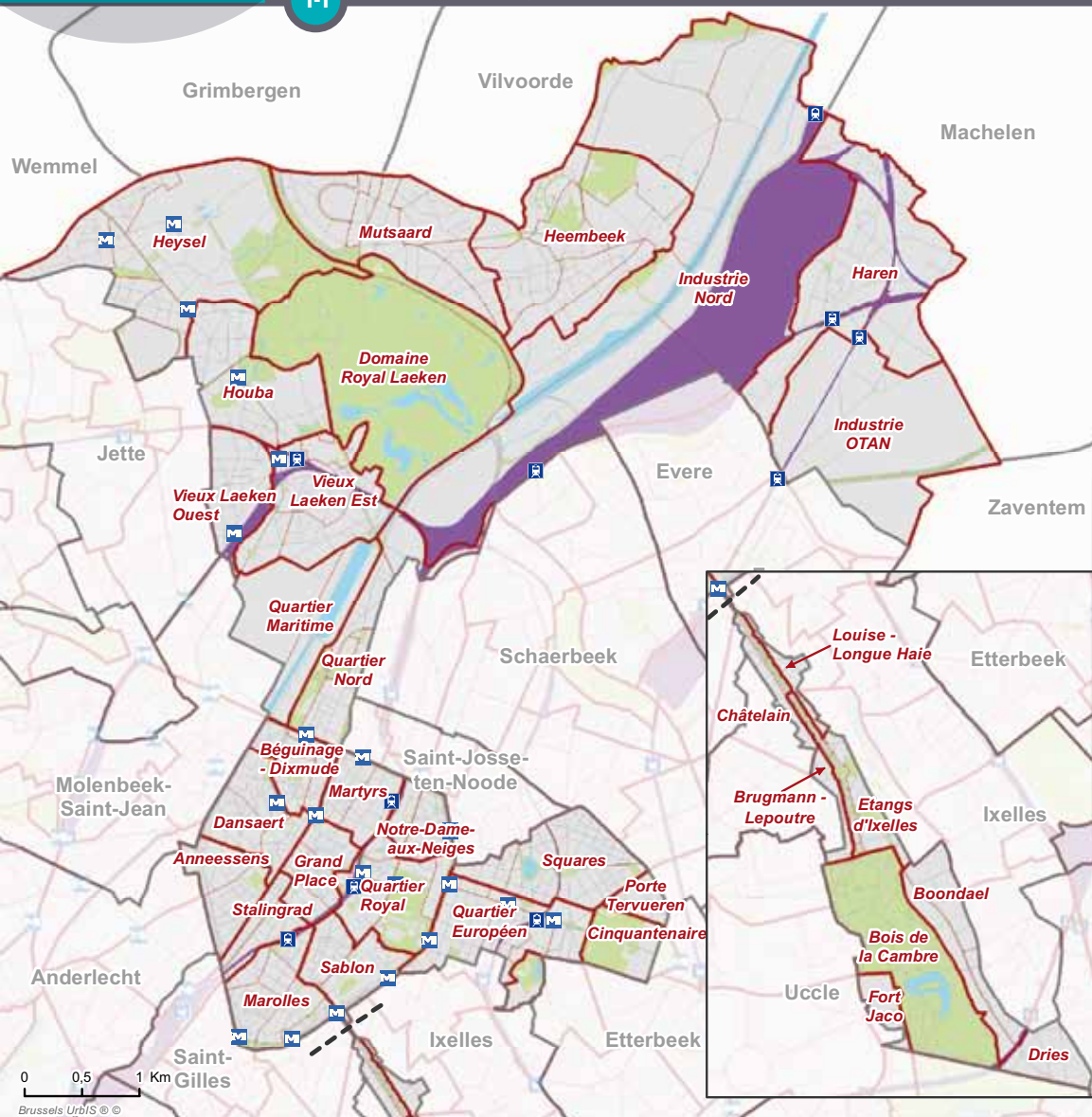
POUR EN SAVOIR PLUS

49

1. LA VILLE DE BRUXELLES ET SES HABITANTS EN QUELQUES MOTS¹

1-1

Carte de repérage de la Ville de Bruxelles



PAYSAGE ET STRUCTURE URBANISTIQUE DU TERRITOIRE COMMUNAL

La Ville de Bruxelles (32,6 km², 20 % du territoire régional) est la plus vaste commune de la Région bruxelloise et comprend **plusieurs sections**, très différentes les unes des autres. Elles ne sont que partiellement adjacentes et s'étendent du centre au nord, au sud et à l'est de la Région. Centrée sur le cœur médiéval de la ville, la commune de Bruxelles s'est petit à petit étendue au gré de différentes annexions. Dans les années 1840, le quartier Léopold sort de terre et marque une première extension importante de la commune (partie est), du fait de la cession d'un territoire important de la commune de Saint-Josse-ten-Noode. Peu après, l'avenue Louise se développe sur un territoire auparavant ixellois, afin de joindre le bois de la Cambre (partie sud). En 1921, Laeken, Neder-over-Hembeek et Haren (partie nord) seront aussi annexés en application de la loi ayant pour objet l'agrandissement de la Ville de Bruxelles en vue de l'extension des installations maritimes. Du fait de sa morphologie particulièrement complexe, le territoire communal est contigu à 11 des 18 autres communes bruxelloises : Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Evere, Etterbeek, Ixelles, Watermael-Boitsfort, Uccle, Saint-Gilles, Anderlecht, Molenbeek-Saint-Jean et Jette.

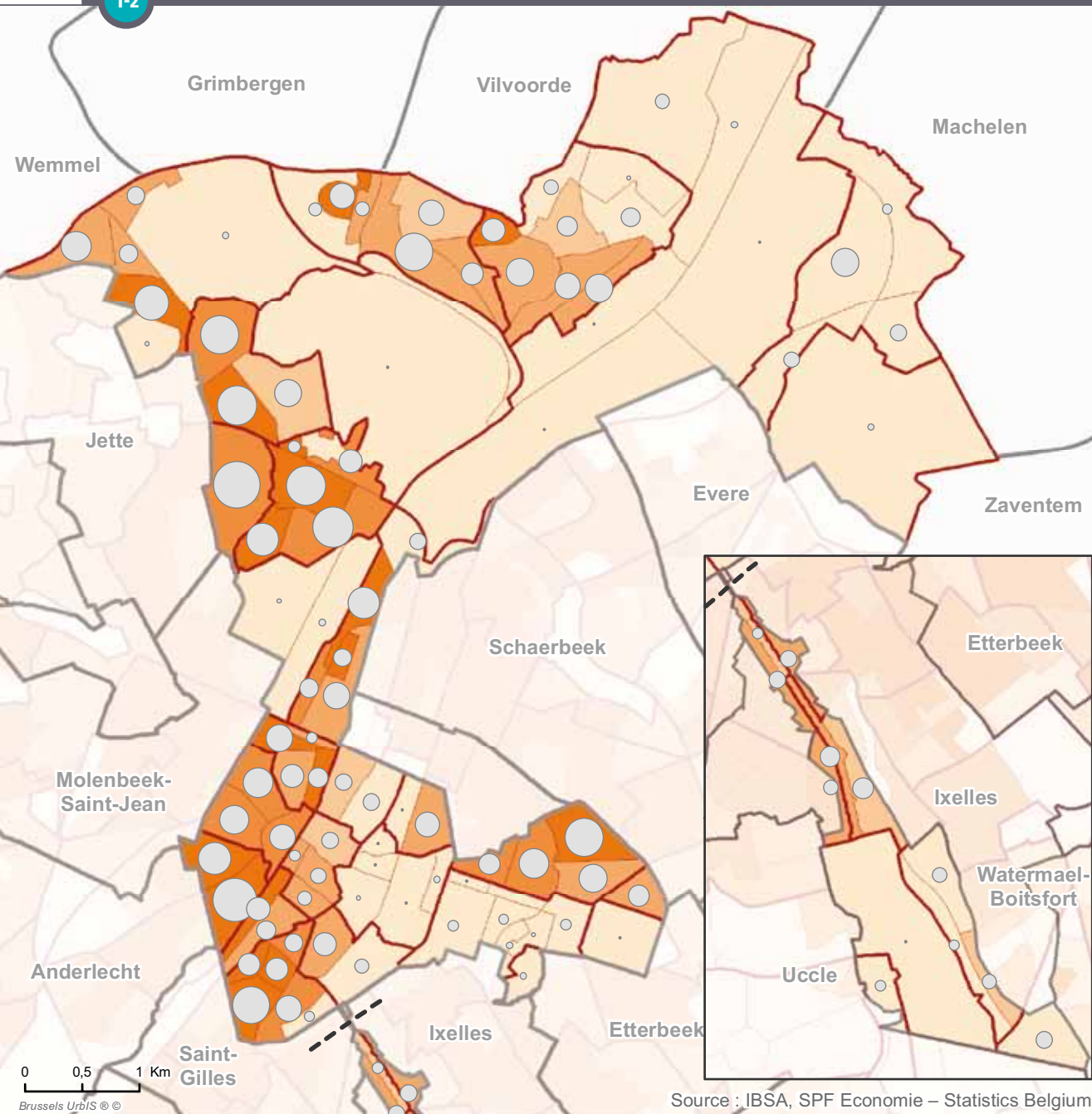
-  Station de Métro
-  Gare de chemin de fer
-  Chemin de fer
-  Cours d'eau
-  Espaces verts
-  Communes
-  Quartiers du Monitoring
-  Secteurs statistiques

La **carte de repérage 1-1** permet de visualiser ces différentes sections ainsi que les découpages statistiques, à savoir les **secteurs statistiques**² et les **quartiers** du Monitoring des Quartiers. La Ville de Bruxelles compte 36 quartiers au total. Les limites de ces quartiers ne concordent pas toujours avec les limites communales, car ils peuvent être à cheval sur plusieurs communes. C'est le cas pour 16 d'entre eux, à savoir le Quartier Maritime (Molenbeek-Saint-Jean), le Quartier Nord (Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek), Porte Tervueren (Schaerbeek, Etterbeek, Woluwe-Saint-Lambert), Quartier Européen, Étangs

¹ Une bibliographie sélective est reprise en fin de document page 49.

² Les mots en bleu sont définis dans le glossaire se trouvant à la fin du document.

1-2

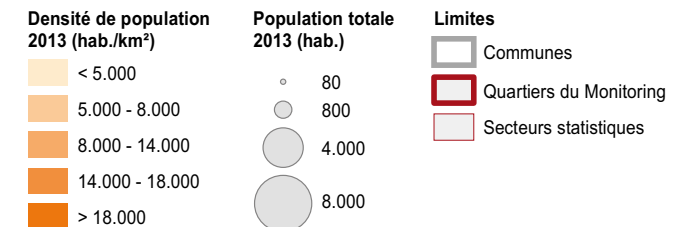
Densité de population par secteur statistique, Ville de Bruxelles, 1^{er} janvier 2013

d'Ixelles et Louise-Longue Haie (Ixelles), Châtelain (Ixelles et Saint-Gilles), Brugmann-Lepoutre (Ixelles et Forest), Heysel et Houba (Jette), Industrie-nord et Industrie-OTAN (Evere), du parc du Cinquantenaire (Etterbeek), Dries et Boondael (Ixelles et Watermael-Boitsfort), et Fort-Jaco (Uccle).

La **densité de population** de la Ville de Bruxelles est de 5 383 personnes au km², avec de fortes variations entre les différentes sections de la commune. Les densités de population les plus élevées sont observées dans l'ouest du Pentagone et à Laeken. Certains quartiers sont peu densément peuplés car ils englobent des zones industrielles (par exemple Industrie-Nord et Industrie-OTAN), des espaces verts (le bois de la Cambre, le parc du Cinquantenaire, le Domaine Royal de Laeken ...) ou des quartiers de bureaux (par exemple le Quartier Européen)

1-2.

La Ville de Bruxelles comprend le Pentagone et le reste de la commune se situe tant sur la [première](#) que sur la [deuxième couronne](#) de la Région. De ce fait, elle présente un bâti hétérogène en termes d'**âge de construction**. Une part relativement importante du bâti y est ancienne : 38 % des logements de la commune ont été construits avant 1919, une proportion plus élevée qu'au niveau régional. Au niveau communal, la proportion de **logements sociaux** est un peu plus élevée qu'à l'échelle régionale : on y recense un peu plus de 9 logements sociaux pour 100 ménages (contre 7 pour 100 au niveau de la Région).



Source : IBBSA, SPF Economie – Statistics Belgium

Le Pentagone

Le Pentagone constitue le **centre historique**, la ville médiévale (intra-muros) qui constituera les limites de l'agglomération jusqu'à la révolution industrielle. Il est délimité principalement par les actuels boulevards de la petite ceinture qui ont succédé à la seconde enceinte médiévale.

La **population** du Pentagone est concentrée dans sa partie occidentale, du quartier des anciens bassins portuaires au nord (Béguinage-Dixmude et Dansaert) aux Marolles au sud. Les densités y sont très élevées et le bâti généralement ancien. Le centre du Pentagone, correspondant à la ville médiévale et baroque (reconnaissable à ses rues tortueuses et ses maisons à pignon) est également densément peuplé, même si la concurrence des autres fonctions, notamment commerciale, touristique, administrative, culturelle et scolaire y est plus sensible. La partie orientale du Pentagone, marquée par les imposants édifices néo-classiques des 18^e et 19^e siècles (autour du parc de Bruxelles par exemple), est nettement moins densément peuplée car elle abrite de nombreux bureaux, sièges administratifs et décisionnels nationaux, ainsi que plusieurs musées. Seul le quartier Notre-Dame-aux-Neiges a conservé un caractère partiellement résidentiel.

Le Pentagone est traversé du nord au sud par les boulevards Lemonnier, Anspach, Adolphe Max et Emile Jacqmain, témoins des opérations de reconstruction associées au voûtement de la Senne durant la seconde moitié du 19^e siècle. Légèrement plus à l'est, le Pentagone est également marqué par la jonction ferroviaire Nord-Midi inaugurée en 1952, en surface de la Gare du Midi à l'Église de la Chapelle et souterraine jusqu'au Botanique. La jonction a nécessité la destruction de quartiers très densément peuplés, et reste désormais matérialisée en surface par d'importantes constructions modernistes (Bibliothèque Royale, boulevard de l'Impératrice et de l'Empereur, Cité Administrative de l'État) qui constituent une réelle coupure entre le haut et le bas de la ville.

Depuis 1994, une grande partie de l'espace public du centre a été remaniée par l'entremise des **contrats de quartiers** ayant, pour la Ville de Bruxelles, fréquemment été mis en œuvre dans le Pentagone. Par ailleurs, dans le cadre du «Plan 1000 Logements», de nombreux logements sociaux ont été réalisés, y compris au centre-ville. Cependant, la **rénovation** des alentours de la cité administrative est lente. Alors que la tour des Finances a été rapidement rénovée, les autres rénovations sont encore partiellement en cours et certaines transformations se font encore attendre. De même, la liaison entre le Botanique et la Cité Administrative de l'État demeure à l'heure actuelle incertaine.

La partie ouest du Pentagone est au cœur de la zone du Canal qui fait l'objet de **transformations** importantes en termes de développement urbain. Le réaménagement

de la petite ceinture avec sa ligne de tram (51) et une promenade le long du canal illustre bien cette dynamique. La rénovation de la porte de Ninove demeure un dossier urbanistique complexe, entre autres parce qu'elle concerne directement plusieurs communes. Ce projet concerne le réaménagement des espaces publics, incluant notamment des nouvelles voiries, des voies de tram et l'aménagement d'un parc.

Dans un futur proche, le Pentagone sera encore amené à connaître d'autres transformations. Alors que l'implémentation du piétonnier a déjà modifié la zone, surtout en termes de mobilité, il ne s'agit là que de la première étape d'un large plan de rénovation. Entre la refonte complète de la rue Neuve, la transformation possible de la Bourse en musée de la bière et d'autres projets culturels tels que le musée «Le Chat» sur la place des Palais et le musée d'art contemporain dans les anciens bâtiments de Citroën à Yser, il semble que les années à venir seront encore synonymes de nombreux changements pour le cœur historique de Bruxelles.

L'est de la commune : le Quartier Européen, Squares, etc.

L'est de la commune est composé des **quartiers** Européen, Squares, Parc Léopold, Porte de Tervuren et Cinquantenaire. L'ensemble de la zone s'allonge de part et d'autre de la rue de la Loi jusqu'au Cinquantenaire, et est délimitée par Saint-Josse-ten-Noode au nord, Schaerbeek, Etterbeek et Woluwe-Saint-Lambert à l'est, Etterbeek et Ixelles au sud.

Extension résidentielle aristocratique du Pentagone datant des années 1840, le **quartier Léopold**, largement reconstruit à partir des années 1960, constitue aujourd'hui le principal quartier d'affaires et de bureaux de la Région et a fixé une grande part des institutions/organisations internationales (administrations, mais aussi ambassades, ONG, médias). Le Quartier Européen accueille donc un grand nombre de **travailleurs dans les institutions internationales** et autres structures en lien avec celles-ci (activités de lobbying notamment). Au nord de ce dernier, le quartier Squares, urbanisé à l'aube du 20^e siècle, a quant à lui conservé un caractère résidentiel.

La finalisation en 2016 de la rénovation de la station de métro et de la gare de Schuman (destinée à terme à devenir un nœud intermodal important du futur réseau RER), renforcée par la mise en service du tunnel ferroviaire Schuman-Josaphat, va pérenniser la bonne **accessibilité** métropolitaine de cette zone. Un réaménagement complet de la rue de la Loi (le Projet urbain Loi) est également prévu. La **rénovation** et parfois la reconfiguration (logement ou secteur horeca) progressives des immeubles de bureaux vieillissants sont également déjà en cours, notamment au travers d'une dynamique de démolition/reconstruction.

Le sud de la commune : l'avenue Louise, le bois de la Cambre et le campus du Solbosch

Cette partie située au sud-est de la commune forme un appendice territorial étroit et est constituée notamment par les avenues Louise et Roosevelt ainsi que le bois de la Cambre. Une partie de ce tronçon sépare en deux la commune d'Ixelles, et l'autre (plus au sud) jouxte Watermael-Boitsfort et Uccle.

Bien que les **fonctions** administratives et commerciales soient nombreuses le long de l'avenue Louise, la fonction résidentielle y est toujours restée présente (malgré le remplacement progressif des maisons de maître par des constructions plus modernes). La frange nord-est du bois de la Cambre est quant à elle depuis longtemps caractérisée par un habitat de prestige et la présence de nombreuses ambassades ou résidences diplomatiques. On y retrouve également le campus du Solbosch de l'Université libre de Bruxelles, situé sur le territoire de la Ville de Bruxelles à l'emplacement du site de l'ancienne exposition universelle.

Le **Plan Régional de Développement Durable** prévoit un renforcement de la connexion entre le centre (Grand-Place, rue Neuve ...) et le haut de la ville (Porte de Namur, Louise ...). Il s'agit de recréer des circulations, notamment piétonnes, entre le centre et le haut de la ville qui ont été séparés par la rupture urbanistique associée à la jonction Nord-Midi - matérialisée en surface par de larges boulevards (boulevards de l'Empereur et de l'Impératrice par exemple) et de grands îlots de bureaux ou de sites administratifs. Des ruptures de niveau accentuent parfois la séparation (par exemple Pacheco au pied de la cité administrative). En outre, le plan prévoit également, à long terme, le réaménagement de l'avenue Louise dans le but d'y favoriser la mobilité douce.

Le **bois de la Cambre** est un des grands parcs publics de la Région et constitue l'un de ses poumons verts. Parc à l'anglaise typique du 19^e siècle, il fait progressivement l'objet de rénovations et de mesures visant à réduire l'impact des voies à grand passage automobile qui le traversent.

Laeken

Au nord-ouest de la commune, Laeken est limité à l'ouest par la commune de Jette, au nord par la chaussée Romaine et les communes flamandes de la périphérie (Wemmel et Grimbergen), au nord-est par l'avenue des Croix-de-Feu et au sud-est par le canal. Laeken est territorialement relié au Pentagone par les terrains du port de Bruxelles et de l'ancienne gare de Tour & Taxis sur la rive gauche du canal, et les quartiers de logements sociaux de l'Allée verte et de la chaussée d'Anvers sur la rive droite.

L'essentiel de la **population** de Laeken est concentrée au sud du Domaine Royal et du plateau du Heysel occupé par le Palais des Expositions. Le sud-est de Laeken fait partie de la **première couronne** urbaine, déjà largement urbanisée au début du 20^{ème} siècle. Le nord et l'ouest ont été urbanisés plus récemment (**deuxième couronne**), après la Seconde Guerre mondiale, notamment au travers de nombreuses maisons bel-étage et par la construction de la Cité modèle, grand ensemble de logements sociaux d'inspiration fonctionnaliste. La partie de Laeken au nord du domaine royal, autour de la rue de Wand, a également été urbanisée après la Seconde Guerre mondiale, sous la forme d'un tissu mixte d'habitat individuel et collectif, en partie social.

C'est au niveau de ses limites Nord et Sud que Laeken va le plus changer dans un futur proche. Au sud, le site de Tour & Taxis demeure un enjeu urbanistique important entre les nouvelles constructions de bureaux, de logements (notamment dans le cadre du « Plan 1000 logements »), la création d'un grand parc et la rénovation des bâtiments du Byrrh. Sur l'autre rive du canal, le principal **projet** urbain dans la zone est le développement du centre commercial Docks au pont Van Praet (qui a récemment ouvert ses portes). Au Nord, c'est une redéfinition complète du plateau du Heysel qui est annoncée avec un nouveau stade (sur le territoire de la commune flamande de Grimbergen) et le projet Néo comprenant un vaste centre commercial, un centre de congrès, de nombreux logements, des espaces verts et d'autres infrastructures touristiques et de loisirs. Enfin, en marge de ce projet, une nouvelle ligne de tram 9 devant relier le plateau du Heysel à Simonis en passant par l'hôpital UZ Brussel de la VUB va également modifier la mobilité au sein de cette portion du territoire communal.

Neder-over-Heembeek

Au nord-est de Laeken, jouxtant le quartier Mutsaard, Neder-over-Heembeek est limité au nord par la commune flamande de Vilvoorde et à l'est par le canal. La **population** y est concentrée au sud, autour des anciens noyaux villageois, dont le bâti ancien a été progressivement intégré dans un continuum bâti après la Seconde Guerre mondiale. Le nord de Neder-over-Heembeek conserve de nombreux terrains libres ou occupés par diverses activités (parc d'activité économique, hôpital militaire) alors que les rives du canal sont occupées par les infrastructures portuaires (notamment le stockage d'hydrocarbure) et des friches industrielles en voie de **reconversion**.

Au cours des sept dernières années, plusieurs centaines de nouvelles **habitations** ont été réalisées à Neder-over-Heembeek dans le cadre du « Plan 1000 Logements ». Par ailleurs, le long du canal, l'ancien site Carcoke a été assaini et va accueillir le plus grand centre de tri postal du pays, tandis que le parc Meudon a été réaménagé. Il faut aussi noter la construction de 146 logements sociaux et moyens au niveau du Chemin Vert.

Haren

Sur la rive droite du canal, au nord de Schaerbeek et d'Evere, Haren fait également partie du territoire de la Ville de Bruxelles et s'étend à l'est jusqu'à Molenbeek. Cette partie n'est en continuité territoriale avec le reste de la commune que par l'entremise des vastes **terrains** ferroviaires de la gare de Schaerbeek-Formation, qui sont également situés sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Ces terrains du chemin de fer et du port de Bruxelles forment une véritable barrière topographique dans le paysage. Leur étendue, conjuguée à la présence d'autres sites d'activité et du siège de l'OTAN au sud, impliquent que les parties peuplées de Haren se limitent aux environs immédiats de l'ancien noyau villageois, essentiellement le long de la rue de Verdun et d'un tronçon de la chaussée de Haecht.

Outre la construction de 78 logements rue de Verdun, la topographie de Haren va être modifiée par deux très vastes projets. D'une part, la mise en service du nouveau siège de l'OTAN va entraîner la relocalisation des activités liées à la présence de cette instance supranationale. D'autre part, le projet fédéral de construction d'une prison de grande taille de 18 ha sur le site du Keelbeek va, s'il est acté, profondément transformer la zone.

LES HABITANTS ET LEURS CARACTÉRISTIQUES

La Ville de Bruxelles est la plus grande commune de la Région, tant en termes de superficie que de nombre d'habitants. Il importe donc de garder à l'esprit que les chiffres de la Ville de Bruxelles influencent de façon importante ceux de la Région bruxelloise.

Profil démographique

Du fait de la diversité des territoires que recouvre la Ville de Bruxelles, l'évolution historique de la **population** est un peu particulière. Contrairement aux autres communes de la Région, la Ville de Bruxelles voit sa population culminer non pas dans les années 1960, mais bien après la Première Guerre mondiale. À cette époque, le pic résulte de la conjonction du caractère encore limité du dépeuplement de la partie centrale et de l'urbanisation des parties plus périphériques déjà largement réalisée. Le déclin de la population communale fera passer son effectif de plus de 200 000 habitants au début du 20^{ème} siècle, soit son maximum historique, à un peu plus de 130 000 habitants en 1999, date du minimum historique. Depuis, la population augmente à nouveau de façon importante. Entre 2005 et 2015, la population de la Ville de Bruxelles a progressé de 23 %, pour atteindre 175 534 habitants, soit 15 % de la population de la Région.

En partie en lien avec la grande taille de la commune, les **indicateurs démographiques** de la Ville de Bruxelles et leurs évolutions sont relativement proches de ceux de la Région. La population est cependant globalement plus jeune que la moyenne régionale. Entre 2005 et 2015, un rajeunissement de la population est observé au travers d'une augmentation de la part des jeunes de moins de 18 ans et des adultes d'âge actif, au détriment de la part des personnes âgées (65 ans et plus) dans la population. En 2015, près d'un habitant sur quatre a moins de 18 ans. L'âge moyen dans la Ville de Bruxelles est de 36 ans et le **coefficient de vieillissement** (47 %) est nettement inférieur à celui de la Région. Enfin, à l'inverse de la majorité des communes bruxelloises, les hommes sont plus nombreux que les femmes dans la Ville de Bruxelles.

La population jeune est surtout présente à Laeken (Quartier Nord, Quartier Maritime³, Vieux Laeken et Houba) et dans l'ouest du Pentagone (à Annessens et dans une moindre mesure, dans les Marolles). Les habitants plus âgés sont proportionnellement plus nombreux aux extrémités nord (Heysel, Mutsaard) et sud (Boondael) de la commune.

La moitié des **ménages** sont composés de personnes isolées (une proportion supérieure à la moyenne régionale), majoritairement des hommes. Les proportions d'isolés de moins de 30 ans parmi les ménages sont les plus élevées dans le Pentagone, dans les quartiers Européen et Squares et au niveau de la partie nord de l'avenue Louise et de ses alentours. Les couples avec enfants habitent surtout dans les parties les plus pauvres de la commune, en particulier dans les quartiers Maritime et Vieux Laeken. Les familles monoparentales se retrouvent plus fréquemment au nord de la commune, notamment dans le quartier Heysel, où la proportion de logements sociaux est importante.

Les personnes de **nationalité** étrangère représentent plus d'un tiers de la population de la commune. En comparaison avec la moyenne régionale, les ressortissants d'Afrique du nord et sub-saharienne sont surreprésentés au sein de la population étrangère, à l'inverse des ressortissants de l'Europe des 15. Toutefois, parmi les personnes de nationalité étrangère, les Français sont les plus représentés dans la Ville de Bruxelles en 2015, suivis de près par les Marocains, puis par les Roumains et ensuite par les Italiens et les Espagnols. Au cours des dix dernières années, le nombre de Français a augmenté rapidement dans la commune, dépassant en 2015 le nombre de Marocains qui étaient de loin les plus représentés parmi les personnes de nationalité étrangère en début de période. Le nombre de Marocains a légèrement baissé dans la commune par rapport à 2005. Le nombre de Roumains et - dans une moindre mesure - de Polonais a augmenté de façon très importante ces dernières années dans la Ville de Bruxelles. Les nombres d'Espagnols et d'Italiens connaissent par ailleurs une certaine croissance depuis 2008.

3 À noter que le Quartier Maritime se situe essentiellement sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean et seule une petite partie se trouve dans la Ville de Bruxelles.

Les ressortissants d'Afrique du Nord et subsaharienne sont surtout localisés dans la partie de la Ville de Bruxelles située dans le **croissant pauvre**, dans l'ouest du Pentagone et au sud de Laeken. Les ressortissants de l'UE (UE-15 et UE-13) sont en revanche fortement représentés à l'est de la commune (dans la partie est du Pentagone et les quartiers Européen et Squares), en lien avec la présence des institutions européennes ou autres structures associées. Les ressortissants de l'UE-13 sont également très présents à l'ouest de Laeken (Quartier Maritime, Vieux Laeken Ouest et Houba). Le profil socio-économique des populations étrangères dans la commune est donc très diversifié, allant des ouvriers immigrés arrivés des pays méditerranéens dans les années 1960-70 à ceux arrivés plus récemment des pays d'Europe centrale et orientale, et aux fonctionnaires et cadres hautement qualifiés installés à Bruxelles notamment suite aux différentes vagues d'élargissement de l'UE.

Profil socio-économique

Avec des parties de son territoire au centre, en **première** et **deuxième couronne**, soit un espace aux caractéristiques morphologiques mais aussi sociodémographiques très différentes, la Ville de Bruxelles abrite une population au **profil socio-économique** très diversifié. Il s'agit toutefois souvent de ménages des classes populaires et de la classe moyenne. Le **revenu** moyen est inférieur à celui de la Région. Les revenus moyens sont les plus bas dans le **croissant pauvre**, soit dans les **quartiers** du sud de Laeken (Quartier Nord, Vieux Laeken) et du sud-ouest du Pentagone (Anneessens, Stalingrad et Marolles), et les plus élevés se retrouvent aux extrémités nord (dans le quartier Mutsaard et certains **secteurs statistiques** du quartier Heembeek) et sud de la commune (dans certains secteurs statistiques qui bordent l'avenue Louise et du quartier Boondael) ainsi que dans le secteur statistique Petit Sablon (sud-est du Pentagone).

De manière générale, la part de la population qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est plus importante dans la Ville de Bruxelles qu'à l'échelle de la Région. La part des habitants de 18 à 64 ans ayant droit à un **revenu d'intégration sociale** a augmenté entre 2005 et 2014. Enfin, près d'un tiers des habitants de la commune sont **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé et cette proportion se situe autour de 40 % pour les plus jeunes (moins de 18 ans) et les plus âgés (65 ans et plus).

À l'échelle communale, les **taux d'activité** sont inférieurs à la moyenne régionale parmi les 25-64 ans, surtout pour les femmes. Le taux d'activité des jeunes (15-24 ans) est légèrement supérieur à la moyenne régionale, ce qui pourrait témoigner en partie d'une plus faible proportion de jeunes qui poursuivent des études supérieures.

Le **taux de chômage** communal (25 %) est supérieur à la moyenne bruxelloise, tant pour les hommes que pour les femmes. Ici encore, les écarts entre les quartiers populaires (**croissant pauvre**) et les quartiers plus aisés de la commune sont très importants, le taux de chômage pouvant varier du simple au triple selon les quartiers.

Concernant l'**emploi intérieur**, la Ville de Bruxelles compte un très grand nombre de **postes de travail** sur son territoire. Elle accueille 14 % des indépendants et 37 % des salariés de la Région. Les secteurs les plus importants sont, par ordre d'importance (en termes de nombre de postes), celui de l'administration publique, des services aux entreprises et des activités financières, d'assurance et immobilières. Ce constat est à lier à la proportion très importante de bureaux sur le territoire communal.

Une proportion importante d'**enfants** (28 %) naissent dans des ménages sans revenu du travail dans la Ville de Bruxelles (une proportion supérieure à celle de la Région). Avec quatre places pour dix enfants (de moins de 3 ans), le taux de couverture de l'**accueil pour les enfants** de cet âge est plus élevé dans la Ville de Bruxelles qu'au niveau régional. Le taux de couverture est toutefois nettement moins élevé dans les parties les plus défavorisées de la commune - qui comptent de nombreux enfants (dans plusieurs quartiers de Laeken notamment) - que dans les quartiers plus aisés.

Dans le cadre de l'**enseignement** secondaire, les élèves qui résident dans la Ville de Bruxelles suivent un peu plus fréquemment les filières technique et professionnelle et un peu moins la filière générale en comparaison avec la Région bruxelloise. En outre, 31 % des filles et 36 % des garçons qui suivent l'enseignement secondaire (toutes filières confondues) ont au moins deux ans de retard scolaire (des proportions plus élevées qu'à l'échelle régionale).

En moyenne, les **loyers et le prix de l'immobilier** dans la Ville de Bruxelles sont relativement proches de ceux enregistrés au niveau de la Région. Près de trois quart des logements sont occupés par des **locataires**, soit une part supérieure à la moyenne régionale.

Santé des habitants

L'**espérance de vie** de 2012 dans la Ville de Bruxelles est de 82,3 ans pour les femmes et de 76,9 ans pour les hommes, soit des valeurs légèrement inférieures à celles de la Région bruxelloise. La différence d'**espérance de vie** par rapport à la Région est liée à un taux de mortalité plus élevé des personnes âgées de la commune par rapport à la Région, en particulier pour les hommes. En comparaison avec la situation régionale, la mortalité prématurée liée aux maladies des voies respiratoires (y compris les cancers) et aux maladies de l'appareil circulatoire (comme les cardiopathies ischémiques) ainsi

qu'aux causes externes (notamment les intoxications accidentelles) est plus importante chez les hommes de la Ville de Bruxelles.

La **santé** dépend de nombreux facteurs dont le style de vie, l'environnement physique (conditions de travail, de logements) et social (support social et familial), l'accès et la qualité des soins, etc. Le statut social, de par ses liens avec tous les autres déterminants, est un déterminant très important de l'état de santé. Ainsi, la situation socioéconomique relativement plus défavorable des résidents de la Ville de Bruxelles par rapport à la moyenne régionale pourrait expliquer en partie une espérance de vie légèrement inférieure à celle de la Région.

ENJEUX

Plusieurs enjeux peuvent être mentionnés pour la Ville de Bruxelles.

Croissance de la population

Dans un contexte de **rajeunissement** et de **croissance** de la population, notamment de familles économiquement vulnérables, la Ville de Bruxelles est face à un vaste défi. Cela conduit, entre autres, à des besoins en logements, ainsi qu'à un renforcement des capacités d'accueil dans les services publics tels que l'éducation, les services à l'enfance et l'action sociale, et ce en particulier dans certains quartiers.

Les jeunes enfants sont très nombreux dans la commune et la natalité y est élevée. En parallèle, bien que la part de la population de 65 ans et plus ait diminué dans la commune ces dernières années, leur effectif reste important. Cela multiplie donc les types de **besoins** et les infrastructures nécessaires, pas toujours aisément conciliables.

La Ville de Bruxelles est une des portes d'entrée des **migrations internationales**, qui sont aujourd'hui extrêmement diversifiées. Cela génère également de besoins spécifiques en matière d'encadrement administratif, mais aussi économique, socio-éducatif et sanitaire.

Précarité et dualisation

La **précarité financière** d'une bonne partie de la population, surtout dans les vieux quartiers du Pentagone et de Laeken ainsi que dans les logements sociaux, est la conséquence du taux de chômage important ainsi que d'emplois moins qualifiés et donc moins rémunérés.

Pour les jeunes, à l'instar d'autres communes de la Région, l'**enseignement** représente un enjeu important. La question de la qualification se pose de diverses manières. En effet, le profil moins qualifié et de plus en plus inadapté au marché de l'emploi bruxellois tend à se reproduire de génération en génération. Il est certain que les jeunes font aujourd'hui de plus longues études, mais du fait de l'élévation généralisée des niveaux scolaires, l'écart avec les mieux formés reste important. Outre la question de l'orientation et des niveaux de qualification, d'autres facteurs comme des problèmes de maîtrise du français et du néerlandais ou encore de discrimination à l'embauche peuvent contribuer à l'insertion difficile des jeunes sur le marché de l'emploi. Parallèlement aux efforts de formation (et sans perdre de vue la part importante des élèves qui décrochent), le maintien et le développement d'**activités** recrutant potentiellement des Bruxellois sont importantes pour limiter le taux de chômage dans la Région en général.

Dans certaines parties du Pentagone, la croissance importante des **jeunes adultes** s'est faite en partie au détriment des populations moins nanties. À l'est de la commune, la présence croissante des travailleurs internationaux associée à la présence de l'Union européenne contribue aux tensions sur le marché du logement. Une attention particulière doit ici être portée aux risques d'éviction résidentielle et à la surconcentration des plus précarisés dans le secteur locatif résiduel, souvent en proie à des problèmes de qualité des logements.

Conditions de logement

La précarité d'une partie des habitants se traduit en effet également dans les **conditions de logement**, particulièrement dans les quartiers où le bâti est ancien, ce tant dans le parc résidentiel privé que social. Des familles précarisées, souvent avec de jeunes enfants, sont concentrées dans certains quartiers défavorisés où les loyers sont plus accessibles qu'en moyenne régionale, ou dans les quartiers de logements sociaux.

Le **logement social** constitue une part non négligeable du parc de logement de la commune. Outre les coûts que l'héritage d'un parc ancien et de certains grands ensembles fonctionnalistes plus récents peuvent induire, il faut continuer à gérer la concentration des populations les plus précarisées dans ce segment de l'offre locative, déjà largement saturé, et assurer l'intégration de tous sur le territoire. L'extension et la poursuite des rénovations durables de ce parc de logements représentent donc des enjeux importants.

Concilier fonctions métropolitaines et cadre de vie des habitants

La Ville de Bruxelles étant la plus grande commune de la Région, un très grand nombre de **projets urbains** différant en termes de localisation, de type (bureaux, logements, infrastructures), de taille et de période de construction sont menés sur le territoire. Un des plus grands défis reste la mise en relation de ces différents projets et leur intégration au tissu urbain, comme pour les très nombreux projets le long du canal. De même, la coordination entre communes et avec la Région représente un enjeu important dans le cadre des différents projets urbains. La reconversion des friches industrielles, par exemple Tour & Taxis, ou de sites majeurs comme le plateau du Heysel, doivent faire l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne la mixité des fonctions, les connexions avec les quartiers (résidentiels) environnants et le développement d'une mobilité durable.

La densité de l'urbanisation et la multiplicité des contraintes associées aux fonctions internationales et nationales de Bruxelles rendent les **arbitrages** urbanistiques particulièrement difficiles, ce qui a des conséquences directes sur le cadre de vie des habitants. L'enjeu est de fournir un espace public de qualité au moyen de nouvelles combinaisons innovantes. À ce propos, le manque d'espaces verts dans le Pentagone et le long du canal a également un impact sur la qualité de vie des habitants.

Sous la pression de la croissance démographique, la production de **logements** (construction et rénovation) a augmenté au cours des dernières années, et ce dans tous les quartiers de la commune. Il est dès lors important de veiller à concilier les besoins des habitants actuels avec ceux des nouveaux habitants. La production de logements de qualité et accessibles permettrait d'éviter une dualisation accrue de la commune. Enfin, la Ville de Bruxelles abrite beaucoup d'étudiants, ce qui implique de veiller à ce que l'offre en logements coïncide avec la demande en matière d'accessibilité, de taille ou d'intégration au tissu urbain.

Par ailleurs, le taux d'inoccupation de l'important stock de bureaux étant parfois structurellement élevé, les **réaménagements** innovants représentent un défi pour la commune. Ils constituent en outre des opportunités pour augmenter la mixité fonctionnelle de certains quartiers.

De par sa position centrale, mais aussi parce que certaines des extensions de son territoire correspondent à d'importantes voies de pénétration urbaine, la commune est très concernée par les questions de **mobilité**. La création du piétonnier dans le Pentagone a permis de générer de nouveaux espaces publics accessibles aux « usagers faibles » qui étaient trop rares à Bruxelles. Néanmoins, l'organisation de la circulation de transit et du trafic local (afin de bien les connecter avec le réseau métropolitain

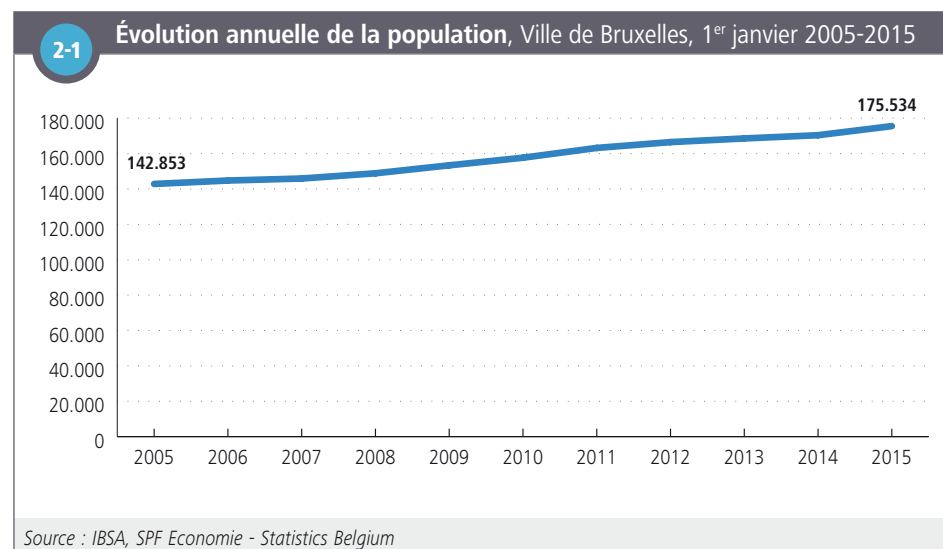
et régional et de limiter les reports de nuisances sur d'autres espaces) reste un enjeu important. Il en va de même concernant la poursuite des efforts en termes d'efficacité des transports publics. Dans un futur proche, l'avènement du réseau RER pourrait, moyennant un schéma d'exploitation adapté, permettre d'améliorer l'intégration ferroviaire de la ville centrale et de ses faubourgs, notamment ceux en développement comme Haren ou Neder-over-Heembeek. Le renforcement des plates-formes multimodales et la recherche de solutions innovantes pour le transport de marchandises et la distribution intra-urbaine sont importantes vu la densité de l'activité économique au centre-ville (commerces, bureaux, administrations publiques...). En outre, le nombre croissant de cyclistes qui convergent vers le centre requiert le développement d'infrastructures cyclables supplémentaires.

Enfin, les multiples fonctions et infrastructures liées à la **fonction de capitale** (et notamment aux événements qui y sont organisés) font que les questions de sécurité et de maintien de l'ordre se posent quotidiennement sur le territoire communal.

2. POPULATION

2.1. ÉVOLUTION ET MOUVEMENT DE LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2015, la Ville de Bruxelles compte officiellement 175 534 habitants ²⁻¹, soit 15 % de la population en Région bruxelloise. La densité de population y est de 5 383 personnes au km², avec de fortes variations entre les différentes parties de la commune (cf. supra, figure ¹⁻²). Entre 2005 et 2015, la population de la Ville de Bruxelles a augmenté de 23 %, soit un rythme plus rapide qu'au niveau régional (+17 %). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,1 % dans la commune (contre 1,6 % en Région bruxelloise).



En 2014, la population de la Ville de Bruxelles a crû de façon nettement plus importante qu'au niveau régional (+3 % contre +1 % dans la Région). L'évolution de la population résulte de la combinaison de trois facteurs : le solde naturel, le solde migratoire interne et le solde migratoire international ²⁻².

2-2 Mouvement de la population				
	Ville de Bruxelles		Région bruxelloise	
	Nombre		Nombre	
Mouvement naturel				
Naissances (2014)	2.995	17,3 ‰	18.514	15,8 ‰
Décès (2014)	1.216	7,0 ‰	9.032	7,7 ‰
Solde naturel (2014)	1.779	10,3 ‰	9.482	8,1 ‰
Mouvement migratoire				
Solde migratoire interne (2014)	-1.677	-9,7 ‰	-13.420	-11,5 ‰
Solde migratoire international (2014)	4.784	27,7 ‰	16.106	13,8 ‰
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)				
Croissance annuelle de la population totale (2014)	5.127	3,0 %	11.687	1,0 %
Taux de croissance annuelle moyenne de la population totale (2005-2014)		2,1 %		1,6 %
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium				
Note : L'ajustement statistique inclut les modifications ayant été enregistrées tardivement (après le 1 ^{er} mars de l'année suivante).				

Le **solde naturel** (le nombre de naissances moins le nombre de décès) en proportion de la population en 2014 apparaît plus élevé dans la Ville de Bruxelles (10 ‰) qu'à l'échelle régionale (8 ‰) du fait à la fois d'un **taux de natalité** un peu plus élevé et d'un taux brut de mortalité un peu plus bas dans la commune.

Comme dans la plupart des communes bruxelloises à l'exception de cinq communes aisées, le **solde migratoire interne** est négatif dans la Ville de Bruxelles car le nombre de personnes en provenance d'une autre commune belge venues s'installer dans la Ville en 2014 (13 333) est inférieur au nombre de personnes ayant quitté la Ville pour s'installer ailleurs en Belgique (15 010). Le **solde migratoire international** est positif, à l'instar de la grande majorité des communes, car le nombre de personnes venues de l'étranger et installées dans la Ville de Bruxelles en 2014 (9 535) dépasse le nombre de

personnes ayant quitté la commune pour s'installer à l'étranger (4 751)⁴. En outre, ce solde en proportion de la population est deux fois plus élevé qu'au niveau régional, témoignant du fait que la Ville de Bruxelles est souvent une commune d'entrée pour les nouveaux arrivants de l'étranger.

Outre la [population officielle](#), chaque commune compte aussi un certain nombre de personnes qui y habitent mais ne sont pas comptabilisées dans la population officielle (demandeurs d'asile, étrangers en situation irrégulière, diplomates et membres de leurs ménages, ...). À noter que concernant spécifiquement les naissances et les décès, les données des [Bulletins statistiques de naissance et de décès](#) permettent de compléter utilement les données de population officielle car elles incluent l'ensemble des personnes nées et décédées et pas seulement celles qui y résident officiellement, cf. chapitre Santé.

2.2. STRUCTURE PAR ÂGE ET SEXE

La Ville de Bruxelles est une commune très jeune. Elle abrite en effet une proportion importante de jeunes de moins de 18 ans (près d'un quart de la population en 2015) et d'adultes d'âge actif (18-64 ans) (près de deux tiers de la population). La part de la population de 65 ans et plus (11 %) est plus faible qu'à l'échelle régionale (13 %).

Entre 2005 et 2015, la part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population a diminué, au profit à la fois de la part des jeunes de moins de 18 ans et de celle de la population d'âge actif [2-3](#).

	Ventilation de la population par groupe d'âge, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015							
	Ville de Bruxelles				Région bruxelloise			
	2005		2015		2005		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
0 - 17 ans	32.007	22,4	41.166	23,5	217.522	21,6	267.922	22,8
18 - 64 ans	91.835	64,3	115.171	65,6	633.716	62,9	751.915	64,0
65 ans et plus	19.011	13,3	19.197	10,9	155.511	15,4	155.336	13,2
Total	142.853	100,0	175.534	100,0	1.006.749	100,0	1.175.173	100,0

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

En 2015, l'âge moyen dans la Ville de Bruxelles est de 36,1 ans, ce qui est inférieur à celui de la Région bruxelloise (37,4 ans). Le [coefficient de vieillissement](#) est nettement inférieur à celui de la Région, surtout du fait de la faible proportion de personnes âgées, mais aussi

de la proportion importante de jeunes de moins de 18 ans dans la commune. Le [ratio de dépendance](#) est légèrement inférieur (du fait de la proportion un peu plus importante de personnes d'âge actif dans la population) mais proche de celui de la Région. Le [coefficient de séniorité](#) est légèrement plus bas dans la commune qu'au niveau régional, traduisant une part relativement faible de personnes très âgées (80 ans et plus) au sein de la population de 65 ans et plus. Enfin, à l'inverse de la plupart des communes bruxelloises, les hommes sont majoritaires dans la Ville de Bruxelles, avec un rapport de masculinité de 104 hommes pour 100 femmes, contre 95 pour 100 à l'échelle régionale.

Entre 2005 et 2015, à l'instar de la majorité des autres communes bruxelloises, un rajeunissement de la population est observé dans la Ville de Bruxelles : l'âge moyen a diminué, en cohérence avec la baisse de la part des personnes de 65 ans et plus dans la population. Cela se traduit également par une baisse du coefficient de vieillissement au cours de cette période. Le rapport de masculinité a par ailleurs augmenté dans la commune [2-4](#).

Il faut souligner que la structure d'âge varie de façon importante au sein du territoire étendu et discontinu de la Ville de Bruxelles. La population est en effet nettement plus jeune dans certaines parties du nord-ouest de la commune (dans l'ouest du Pentagone et au sud de Laeken en particulier, au niveau du [croissant pauvre](#)), qu'à l'est (partie est du Pentagone et [quartiers](#) Européen et Squares) et que dans la partie sud de celle-ci (avenue Louise etc.). Les hommes sont largement majoritaires dans le Pentagone et au nord de celui-ci (sud de Laeken), ce qui n'est pas le cas dans la plupart des autres parties de la commune (notamment au nord de Laeken où ils sont clairement en minorité, et où l'âge moyen est plus élevé).

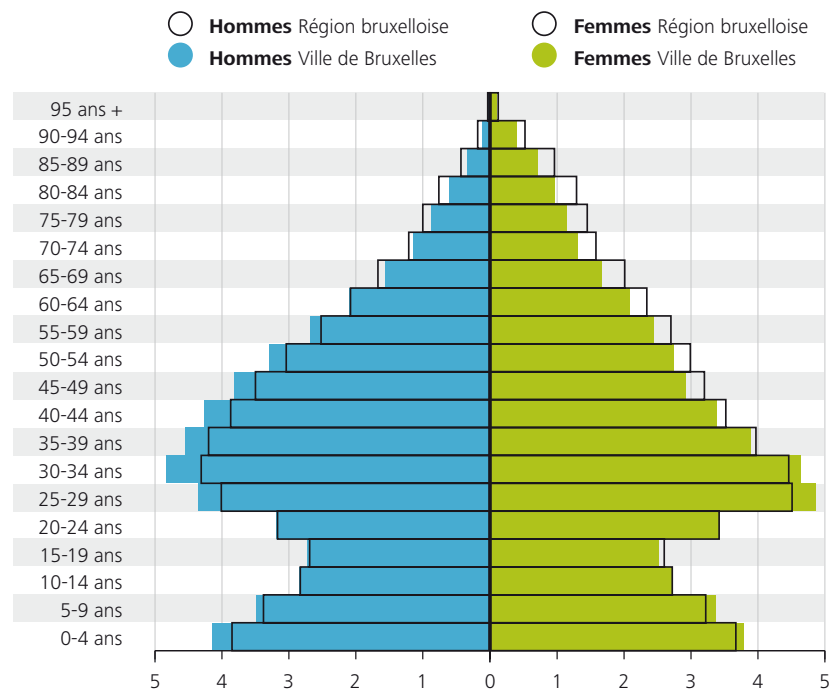
	Indicateurs de structure de la population, 1 ^{er} janvier 2005 et 2015			
	Ville de Bruxelles		Région bruxelloise	
	2005	2015	2005	2015
Âge moyen total (années)	37,2	36,1	38,5	37,4
Âge moyen hommes (années)	36,0	35,5	36,7	36,1
Âge moyen femmes (années)	38,4	36,7	40,2	38,6
Coefficient de vieillissement [65+/0-17] (%)	59,4	46,6	71,5	58,0
Ratio de dépendance [(0-17)+(65+)]/(18-64) (%)	55,6	52,4	58,9	56,3
Coefficient de séniorité [80+/65+] (%)	28,5	29,6	30,4	32,5
Rapport de masculinité (%)	99,5	103,9	92,4	95,1

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

4 Ces nombres incluent les changements de registre, les radiations et les réinscriptions après radiations.

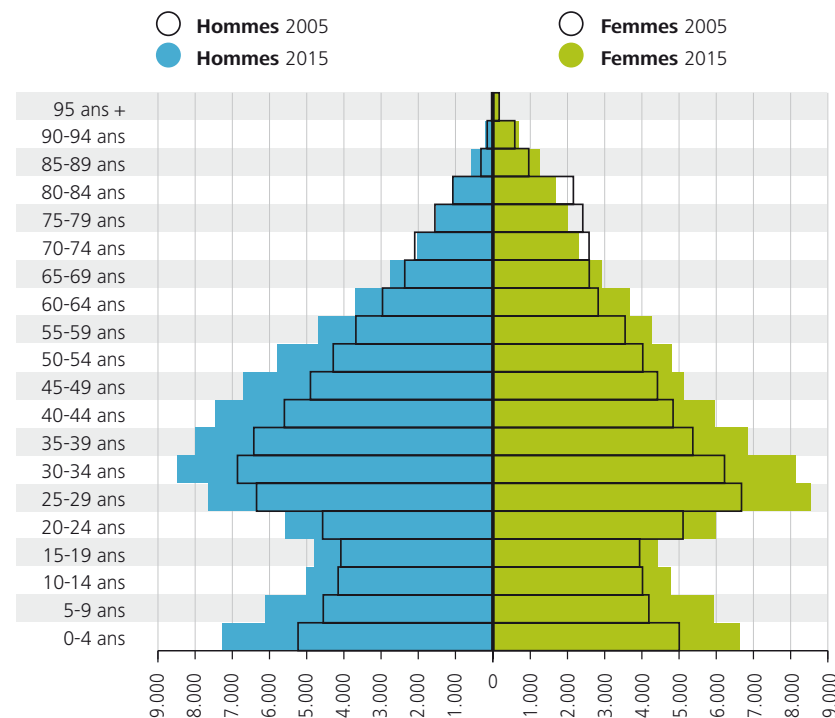
La première **pyramide des âges comparative** illustre le fait que la structure d'âge plus détaillée des habitants de la Ville de Bruxelles est proche de celle de la Région, notamment du fait de sa taille qui influence les chiffres régionaux **2-5**. La forme de sapin est bien marquée, indiquant une structure d'âge jeune (proportion importante d'adultes d'âge actif et de jeunes enfants et faible proportion de personnes plus âgées). Certaines légères différences avec la Région peuvent toutefois être relevées. Les hommes entre 25 et 60 ans sont surreprésentés en comparaison avec l'échelle régionale, de même que les femmes entre 25 et 35 ans. Par contre, les femmes de plus de 40 ans sont sous-représentées dans la Ville de Bruxelles en comparaison avec la situation régionale. Notons que l'**indice conjoncturel de fécondité** est très proche dans la Ville de Bruxelles (2,0) et au niveau régional (1,9).

2-5

Pyramide des âges comparative pour 100 habitants, 1^{er} janvier 2015

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

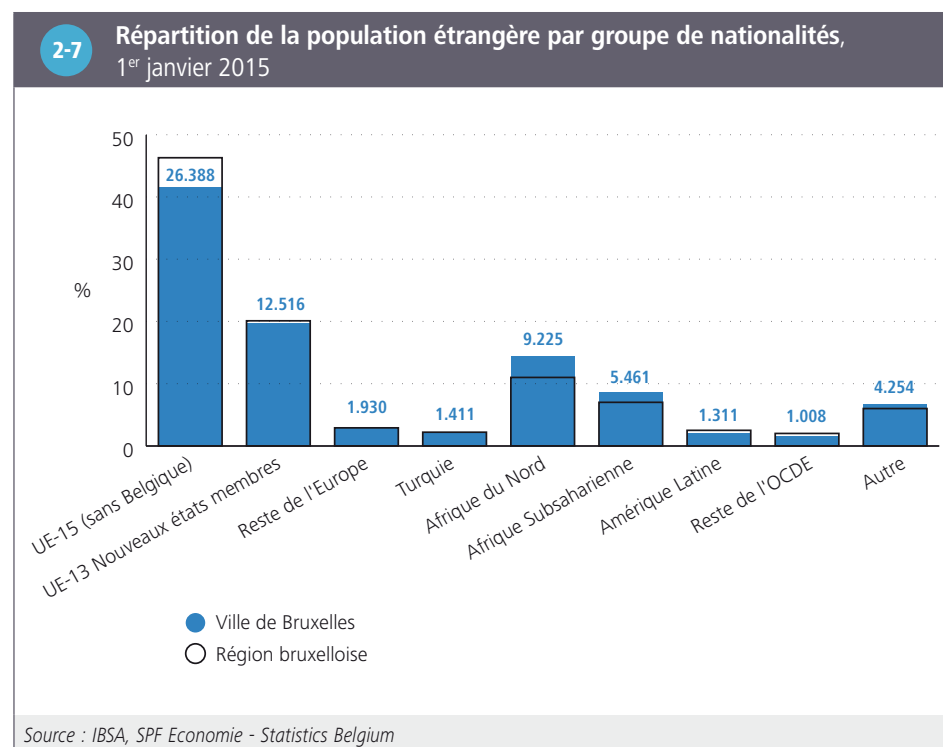
2-6

Pyramide des âges comparative de la Ville de Bruxelles, 1^{er} janvier 2005 et 2015

Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2.3. NATIONALITÉS

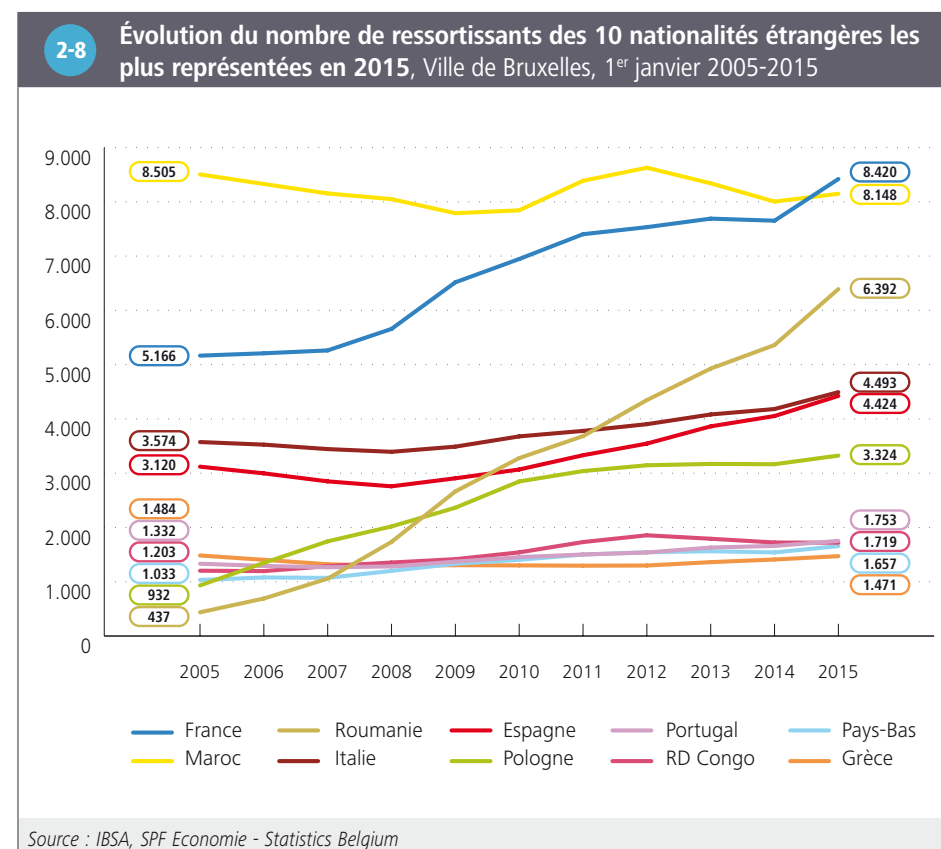
Au 1^{er} janvier 2015, 63 504 personnes, soit 36 % de la population de la Ville de Bruxelles, ont une **nationalité** étrangère - une proportion légèrement supérieure à celle enregistrée à l'échelle régionale (34 %). Parmi les habitants de nationalité étrangère de la commune, 42 % sont ressortissants d'un pays de l'Europe des 15 (UE-15), 20 % des nouveaux États membres (UE-13), 15 % d'Afrique du Nord et 9 % d'Afrique Subsaharienne. En comparaison avec la Région, les ressortissants d'un pays de l'UE-15 sont - en proportion de la population de nationalité étrangère - moins représentés dans la Ville de Bruxelles, à l'inverse des ressortissants d'Afrique du Nord et (dans une moindre mesure) d'Afrique subsaharienne **2-7**.



Les ressortissants africains sont surtout localisés dans la partie de la Ville de Bruxelles située dans le **croissant pauvre**, dans l'ouest du Pentagone et au sud de Laeken. Les Turcs sont quant à eux particulièrement concentrés dans le Quartier Nord (à cheval sur la Ville de Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek). Les ressortissants de l'UE (UE-15 et UE-13) sont fortement représentés à l'est de la commune (partie est du Pentagone,

Quartier Européen et Squares), en lien avec la présence des institutions européennes ou autres structures associées. Les ressortissants de l'UE-13 sont également très présents à l'ouest de Laeken (Quartier Maritime, Vieux Laeken Ouest, Vieux Laeken Est et Houba). Dans cette zone, il s'agit probablement plus souvent de travailleurs peu qualifiés.

Parmi les personnes de **nationalité** étrangère, les Français sont les plus représentés dans la Ville de Bruxelles en 2015, suivis de près par les Marocains, ensuite par les Roumains et puis par les Italiens et les Espagnols **2-8**.



Au cours des dix dernières années, le nombre de Français a augmenté rapidement dans la commune, dépassant en 2015 le nombre de Marocains qui étaient de loin les plus représentés parmi les personnes de nationalité étrangère en début de période. Leur nombre a légèrement baissé dans la commune par rapport à 2005.

Le nombre de Roumains et - dans une moindre mesure - de Polonais a augmenté de façon remarquable ces dernières années dans la commune. L'augmentation de ces ressortissants en Région bruxelloise est liée à l'adhésion à l'UE de la Pologne (en 2004) et plus tard de la Roumaine (en 2007), impliquant d'une part une régularisation d'un certain nombre de personnes ainsi que de nouvelles arrivées suite à la liberté de circulation des travailleurs, et, d'autre part, un développement des offres d'emplois à Bruxelles en tant que capitale de l'UE pour les ressortissants de ces nouveaux États membres. Depuis quelques années, une stagnation du nombre de Polonais est observée de manière générale en Région bruxelloise, pouvant être liée à des **migrations circulaires** plus importantes. Si les Polonais sont relativement dispersés dans la Région, les Roumains sont plutôt concentrés dans la partie occidentale du **croissant pauvre**⁵.

On constate par ailleurs une certaine augmentation du nombre d'Italiens et d'Espagnols dans la commune à partir de 2008.

2.4. MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, la Ville de Bruxelles compte 82 783 **ménages privés**, soit 10 721 ménages de plus qu'en 2005 **2-9**. En 2015, 50 % des ménages sont composés d'une seule personne, 21 % de deux personnes, 20 % de trois à quatre personnes et 9 % de minimum cinq personnes dans la Ville de Bruxelles (contre respectivement 54 %, 21 %, 17 % et 7 % en 2005). Bien que les ménages constitués d'une seule personne restent nombreux dans la commune, leur part a donc diminué au cours des dix dernières années, au profit des ménages composés de trois personnes et plus.

La **taille** moyenne des ménages privés est légèrement inférieure dans la Ville de Bruxelles en comparaison avec l'échelle régionale en 2015 (2,10 contre 2,14).

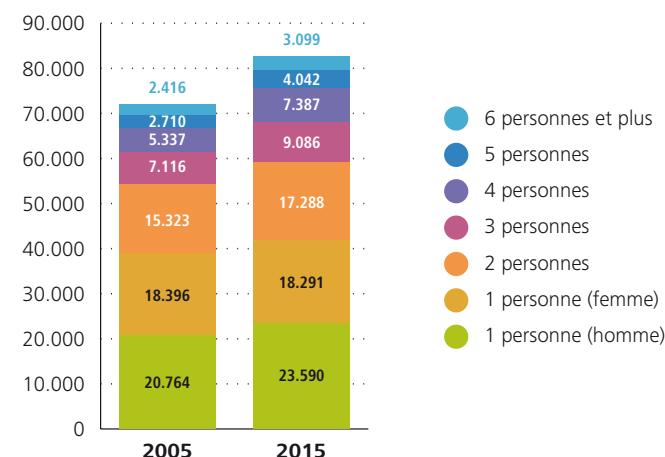
Les personnes isolées sont surreprésentées dans la Ville de Bruxelles en comparaison avec la situation régionale (50 % des ménages contre 46 %), à l'inverse tant des couples sans enfant que des couples avec enfants et des familles monoparentales **2-10**. Les hommes sont majoritaires parmi les personnes isolées dans la commune (56 %, contre 50 % à l'échelle de la Région). Par ailleurs, 86 % des parents isolés (famille monoparentale) sont des femmes (une proportion similaire à celle de la Région)⁶.

⁵ Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015), *Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale*, Focus n°9, juin 2015

⁶ À noter que chaque personne ne peut être domiciliée qu'à une seule adresse. Les enfants concernés par la garde alternée des parents ne sont donc comptés qu'une seule fois, là où ils sont domiciliés, généralement chez la mère. Le nombre de pères célibataires est donc sous-estimé.

2-9

Évolution du nombre de ménages privés par taille, Ville de Bruxelles, 1^{er} janvier 2005 et 2015



Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

2-10

Nombre de ménages privés selon le type de ménage, 1^{er} janvier 2015

	Ville de Bruxelles		Région bruxelloise	
	Nombre	%	Nombre	%
Personne isolée	41.709	50,4	252.404	46,5
Couples sans enfant	11.186	13,5	82.157	15,1
<i>Mariés</i>	7.451	9,0	56.694	10,4
<i>Cohabitants</i>	3.735	4,5	25.463	4,7
Couples avec enfant(s)	18.481	22,3	128.289	23,6
<i>Mariés</i>	15.635	18,9	104.484	19,3
<i>Cohabitants</i>	2.846	3,4	23.805	4,4
Familles monoparentales	8.646	10,4	62.690	11,6
Autres	2.761	3,3	17.130	3,2
Total	82.783	100,0	542.670	100,0

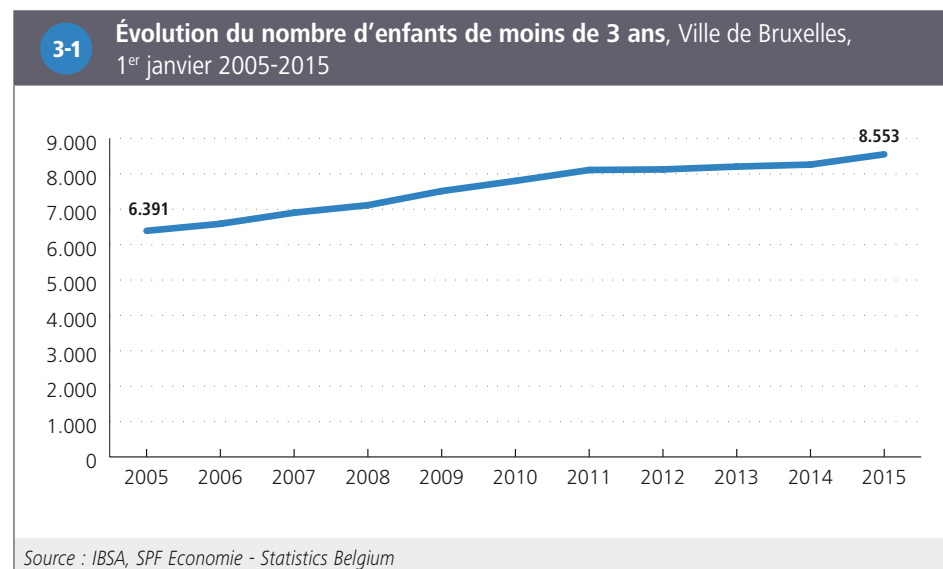
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

3. PETITE ENFANCE

3.1. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

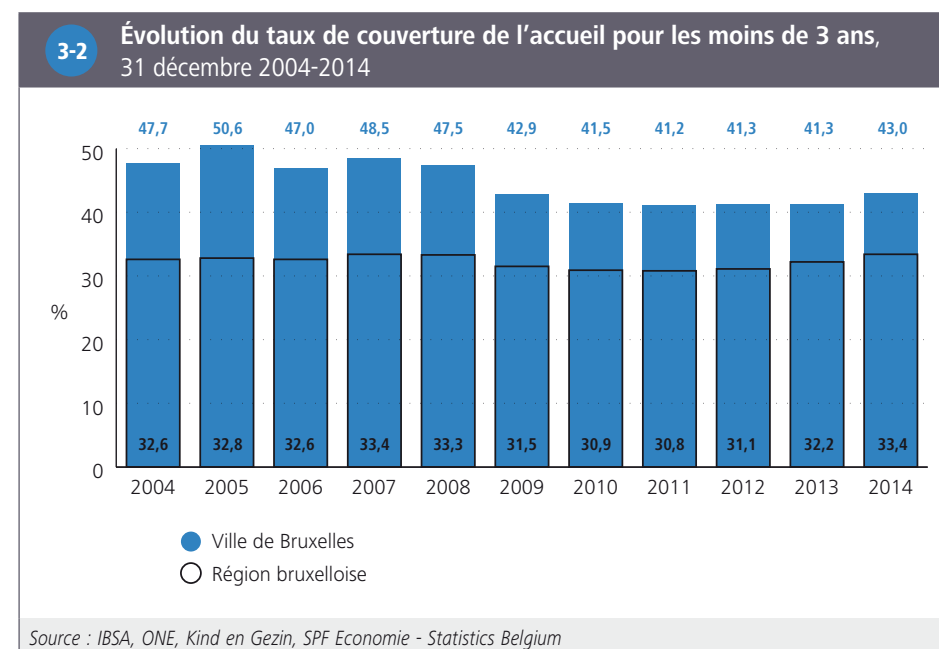
Au 1^{er} janvier 2015, la Ville de Bruxelles compte 8 553 enfants de moins de 3 ans, ce qui représente 5 % de la population totale (une proportion proche de celle de la Région bruxelloise). Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants de cette tranche d'âge a augmenté de 34 % dans la commune ³⁻¹, soit un rythme plus rapide qu'à l'échelle régionale (+25 %).

La proportion d'enfants de moins de 3 ans dans la population est en outre plus élevée (plus de 6 %) dans plusieurs quartiers de Laeken (Vieux Laeken, Quartier Maritime et Quartier Nord) et à Annessens, et moins élevée dans les parties situées au sud (Étangs d'Ixelles, Boondael), à l'est de la commune (Quartier Européen et Squares) ainsi qu'à l'est du Pentagone (Grand Place, Quartier Royal et Sablon).



3.2. OFFRE D'ACCUEIL : TAUX DE COUVERTURE ET ACCESSIBILITÉ

Le **taux de couverture** de l'accueil pour les enfants de moins de 3 ans dans la Ville de Bruxelles est plus élevé qu'à l'échelle régionale, avec approximativement quatre places pour dix enfants de cet âge au 31 décembre 2014 (contre trois pour dix au niveau régional). Si le taux de couverture est légèrement plus élevé en 2014 qu'au cours de la période 2010-2013, il s'est dégradé en comparaison avec la période 2004-2008 (suite à une diminution du nombre de places en 2009) ³⁻².



Le taux de couverture varie également de façon importante selon les **quartiers** et est souvent plus bas là où les enfants sont proportionnellement plus nombreux : il est le plus bas dans le quartier Vieux Laeken Est (15 %) et le plus élevé dans le quartier Squares (189 %)⁷.

Au 31 décembre 2014, on dénombre au total 3 675 places en milieu d'accueil dans la Ville de Bruxelles **3-3**. Il s'agit de l'ensemble des places, dont certaines sont réservées aux enfants du personnel d'entreprises ou d'institutions qui n'habitent pas forcément en Région bruxelloise. Il s'agit essentiellement de places dans des milieux d'accueil collectif (97 %), les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)) étant relativement peu développés dans la Région.

En excluant les places réservées à certaines catégories d'enfants (ex. crèches d'entreprises, milieux d'accueil réservés à certaines communautés nationales ou religieuses) et en considérant uniquement celles dont le tarif est variable selon le revenu des parents, le taux de couverture est de 25 % dans la Ville de Bruxelles. Ainsi, on compte une place **accessible** à tous et à tarif selon le revenu pour quatre enfants dans la commune.

3-3 Offre d'accueil pour les moins de 3 ans et accessibilité, 31 décembre 2014		
	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise
Offre de milieux d'accueil		
Nombre de places en milieu d'accueil collectif	3.569	17.408
Nombre de places en milieu d'accueil familial	106	573
Nombre total de places en milieu d'accueil	3.675	17.981
Accessibilité de l'offre		
Nombre de places en milieu d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans	43,0	33,4
Nombre de places en milieu d'accueil (tarif selon le revenu et accessible à tous) pour 100 enfants de moins de 3 ans	24,9	19,9
Part des places en milieu d'accueil dont le tarif est selon le revenu sur le total des places (%)	83,6	70,8
<i>Source : IBSA, ONE, Kind en Gezin, SPF Economie - Statistics Belgium</i>		

7 Voir Monitoring des quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

4. ENSEIGNEMENT

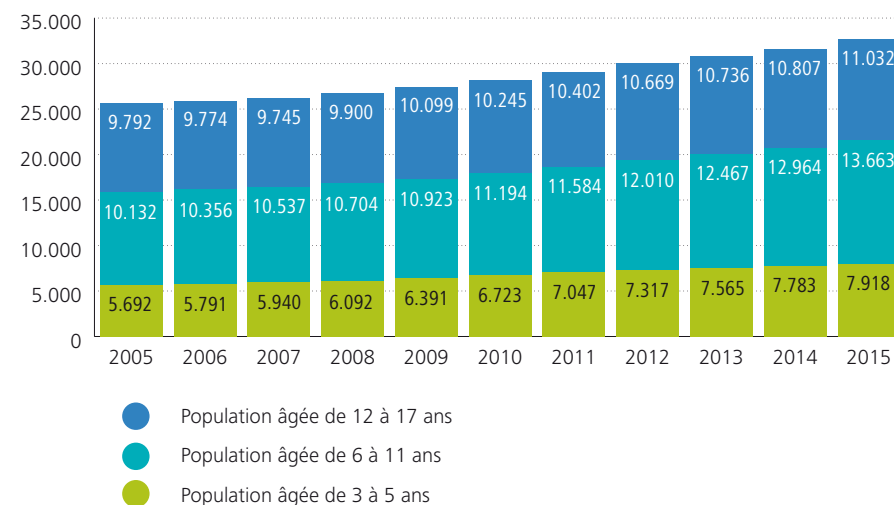
4.1. ÉVOLUTION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 3 À 17 ANS

Entre 2005 et 2015, le nombre d'enfants et d'adolescents de 3 à 17 ans a augmenté de façon significative dans la Ville de Bruxelles **4-1**. En 2015, les enfants de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans et de 12 à 17 ans représentent respectivement 4,5 %, 8 % et 6 % de la population. Ces parts sont proches de celles enregistrées à l'échelle de la Région.

Notons que les chiffres de la figure **4-1** sont basés sur la [population officielle](#), ce qui implique que certains enfants (dont les parents sont inscrits au Registre d'attente ou sont en situation irrégulière par exemple) ne sont pas inclus. Ces derniers peuvent néanmoins fréquenter une école de la commune et être inclus dans les données de population scolaire (cf. point suivant)⁸. À l'inverse, certains élèves comptabilisés dans la population officielle peuvent ne pas se retrouver dans les données de population scolaire car celles-ci incluent uniquement les élèves qui suivent un enseignement dans une école de la Communauté française ou flamande.

4-1

Évolution de la population de 3 à 17 ans, Ville de Bruxelles, 1^{er} janvier 2005-2015

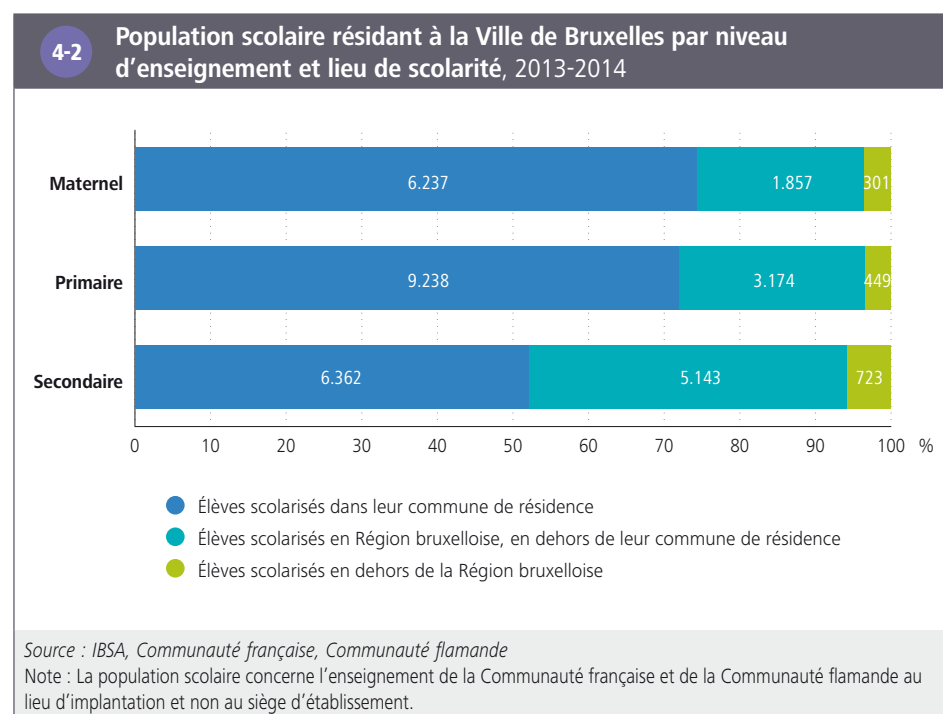


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

⁸ Le retard scolaire peut également contribuer à expliquer une partie des différences entre les chiffres des figures 4-1 et 4-2.

4.2. POPULATION SCOLAIRE : NIVEAU, LIEU DE SCOLARITÉ ET FORME D'ENSEIGNEMENT

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, respectivement 8 395, 12 856 et 12 193 élèves résidant dans la Ville de Bruxelles sont inscrits dans l'enseignement maternel, primaire et secondaire de l'une des deux Communautés (française ou flamande)⁹. Parmi les élèves inscrits en maternel et primaire, plus de sept sur dix fréquentent une école implantée dans la Ville de Bruxelles (leur commune de résidence), contre cinq sur dix parmi les élèves inscrits en secondaire **4-2**.



En comparaison avec la Région bruxelloise, en proportion, les élèves du secondaire qui résident dans la Ville de Bruxelles suivent un peu plus fréquemment les **filières** technique et professionnelle et un peu moins la filière générale : 25 %, 19 % et 19 % des élèves en secondaire sont inscrits respectivement dans l'enseignement général, technique et professionnel, contre 29 %, 17 % et 16 % des élèves à l'échelle régionale **4-3**. Au total (primaire et secondaire), la part d'élèves (résidant dans la Ville de Bruxelles) dans l'enseignement spécialisé est proche (4,9 %) de celle enregistrée à l'échelle de la Région (4,6 %).

4-3 Répartition de la population scolaire dans l'enseignement obligatoire au lieu de résidence par niveau et par forme d'enseignement, 2013-2014

	Ville de Bruxelles		Région bruxelloise
	Nombre	% dans le niveau	% dans le niveau
Enseignement primaire			
Primaire ordinaire	12.118	94,3	94,5
Primaire spécialisé	738	5,7	5,5
Primaire total	12.856	100,0	100,0
Enseignement secondaire			
Secondaire 1 ^{er} degré	4.091	33,6	33,7
Secondaire 2 ^e et 3 ^e degrés (et 4 ^e degré pour la Communauté française)			
<i>Général</i>	3.008	24,7	29,2
<i>Technique</i>	2.271	18,6	16,9
<i>Artistique</i>	58	0,5	0,4
<i>Professionnel</i>	2.273	18,6	16,1
Secondaire spécialisé	492	4,0	3,7
Secondaire total	12.193	100,0	100,0

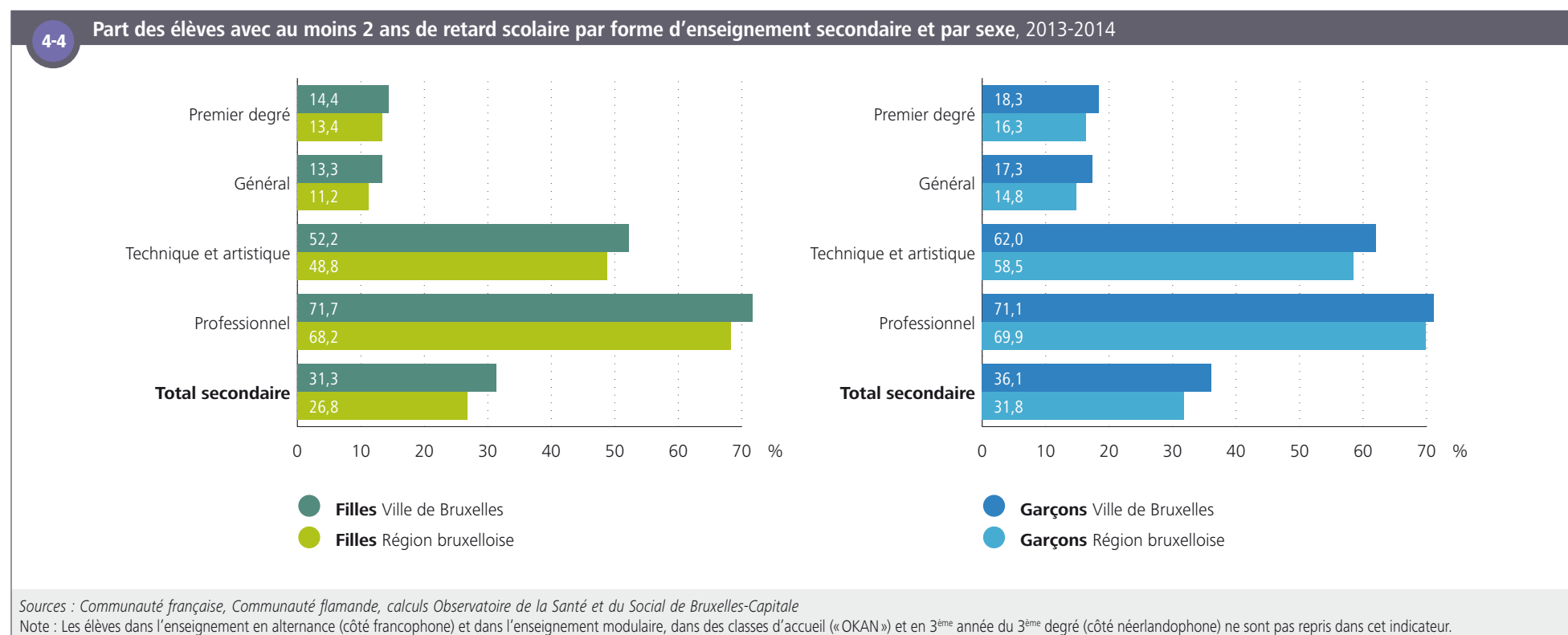
Source : IBSA, Communauté française, Communauté flamande
Note : Les regroupements de données de la Communauté française et de la Communauté flamande ont été faits au niveau des formes d'enseignement.

9 Les élèves suivant un enseignement hors Communautés (écoles européennes, écoles internationales ou privées non homologuées par les Communautés, ou les élèves scolarisés chez eux) ne sont donc pas comptabilisés.

4.3. RETARD SCOLAIRE

La proportion d'élèves en **retard scolaire** (deux ans de retard ou plus) est liée de façon importante à la filière et ce, tant dans la Ville de Bruxelles qu'à l'échelle régionale. La filière professionnelle présente le plus grand pourcentage d'élèves en retard scolaire, suivie de la filière technique et artistique et ensuite de l'enseignement général. Les garçons sont en moyenne plus en retard que les filles (bien que ce constat puisse varier selon les filières et les communes).

Il apparaît que la proportion d'élèves en retard scolaire en secondaire (toutes filières confondues) est plus importante dans la Ville de Bruxelles qu'à l'échelle régionale : en 2013-2014 dans la commune, 31 % des filles et 36 % des garçons qui suivent l'enseignement secondaire ont au moins deux ans de retard scolaire (contre 27 % et 32 % dans la Région). Le retard scolaire plus important des élèves résidant dans la Ville de Bruxelles en comparaison avec la Région s'observe dès le premier degré et dans chacune des filières **4-4**.



5. MARCHÉ DU TRAVAIL

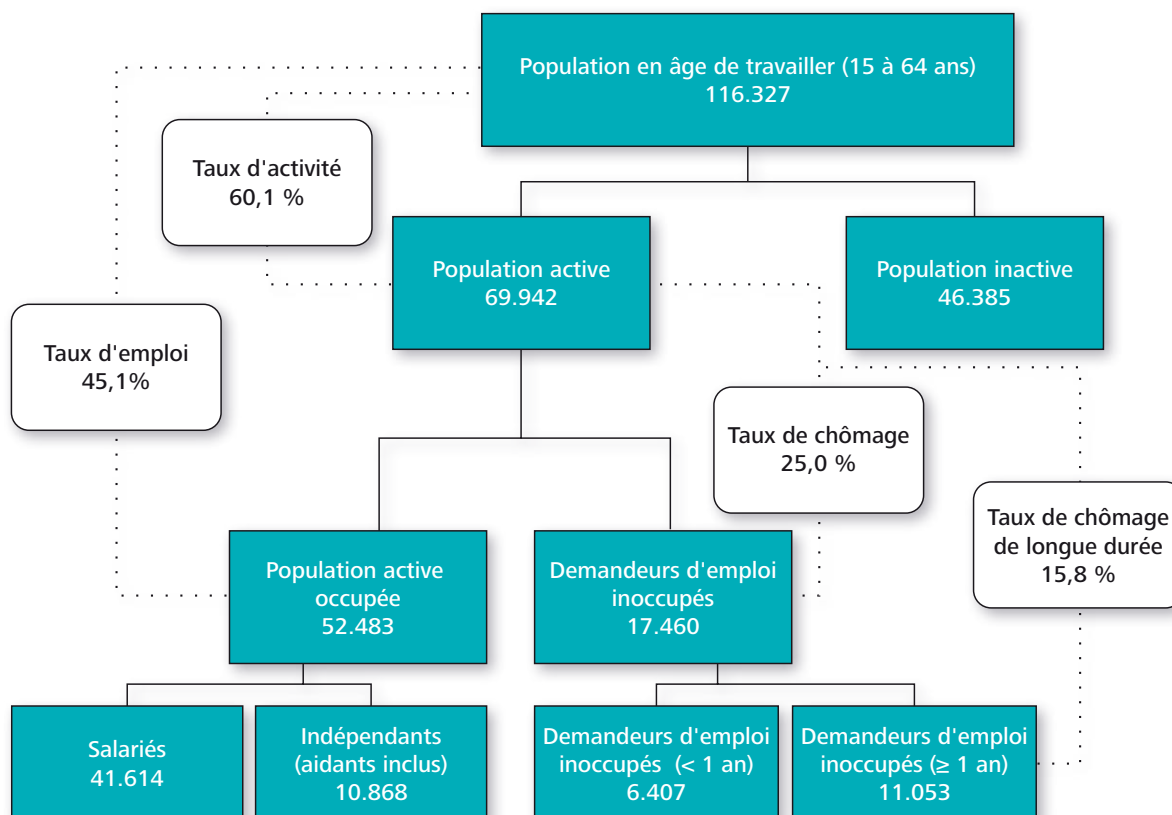
5.1. POSITION SOCIOÉCONOMIQUE DE LA POPULATION

En 2013, 60 % des 116 327 personnes en âge de travailler sont actives sur le marché du travail dans la Ville de Bruxelles. Parmi elles, trois quart sont en emploi (actif occupé) et un quart sont inscrites auprès d'Actiris comme «demandeur d'emploi inoccupé» (DEI). Parmi ces personnes au chômage, près de deux tiers le sont depuis au moins un an ⁵⁻¹¹⁰.

¹⁰ Dans ce chapitre, la population active et la population active occupée sont sous-estimées car elles ne prennent pas en compte les personnes qui travaillent dans les institutions européennes et internationales, les marins de la marine marchande, le personnel domestique, et les travailleurs au noir.

5-1

Structure et principaux indicateurs de la population en âge de travailler, Ville de Bruxelles, moyenne annuelle 2013

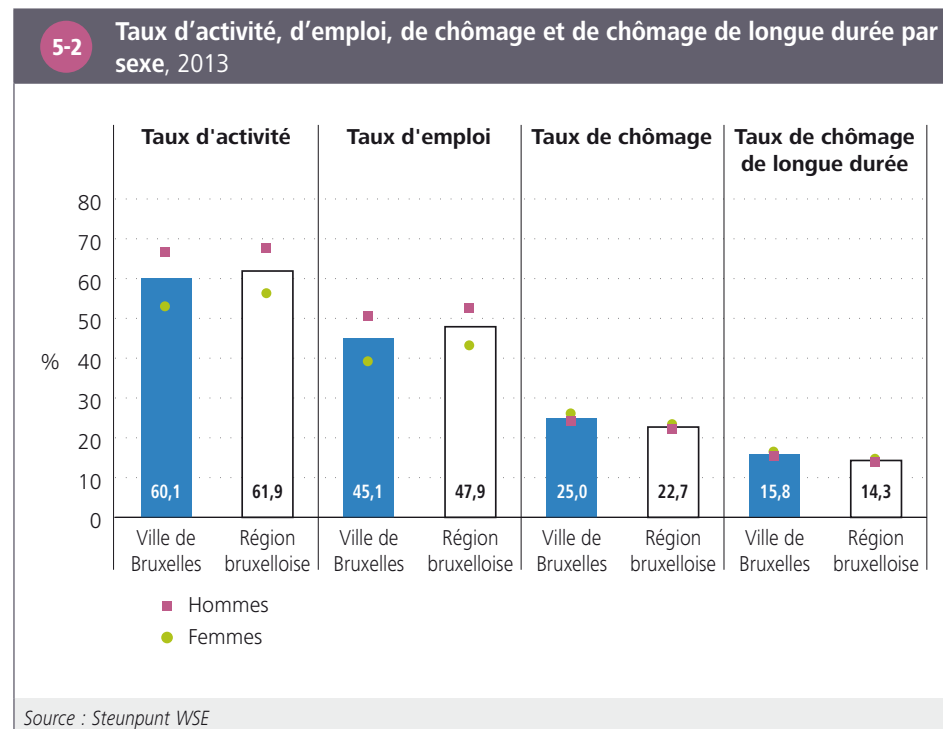


Sources : Steunpunt WSE, ACTIRIS

5.2. TAUX D'ACTIVITÉ, D'EMPLOI ET DE CHÔMAGE

En comparaison avec la Région bruxelloise, le **taux d'activité** (15-64 ans) dans la Ville de Bruxelles est plus bas, surtout pour les femmes. Au sein de la **population active**, l'accès à l'emploi apparaît également plus difficile : le **taux de chômage** (total et de longue durée¹¹) est plus important dans la commune qu'au niveau de la Région, tant pour les hommes que pour les femmes. Par conséquent, le **taux d'emploi** est lui aussi plus bas qu'au niveau régional, pour les deux sexes.

Pour chacun des indicateurs considérés, les **inégalités de genre** sont plus marquées dans la Ville de Bruxelles qu'à l'échelle régionale **5-2**.



11 Le **taux de chômage** de longue durée correspond à la part de personnes au chômage depuis un an et plus parmi les actifs.

Il faut souligner que la situation des résidents de la commune sur le marché du travail varie de façon importante sur le territoire : le taux de chômage est trois fois plus élevé dans certains **quartiers** de Laeken au niveau du **croissant pauvre** (Quartier Nord, Quartier Maritime et Vieux Laeken) que dans d'autres quartiers situés au sud (Étangs d'Ixelles) ou à l'est de la commune (Quartier Royal et Quartier Européen)¹².

Le **taux d'activité** des personnes de 25 à 64 ans est plus bas dans la Ville de Bruxelles qu'à l'échelle régionale, à l'inverse de celui des jeunes (15-24 ans). De manière générale, les **taux de chômage** sont plus élevés dans la Ville de Bruxelles qu'à l'échelle régionale quelle que soit la catégorie d'âge, mais la différence se marque davantage dans les catégories d'âge plus avancées **5-3**.

5-3 Taux d'activité, d'emploi et de chômage par groupe d'âge, 2013

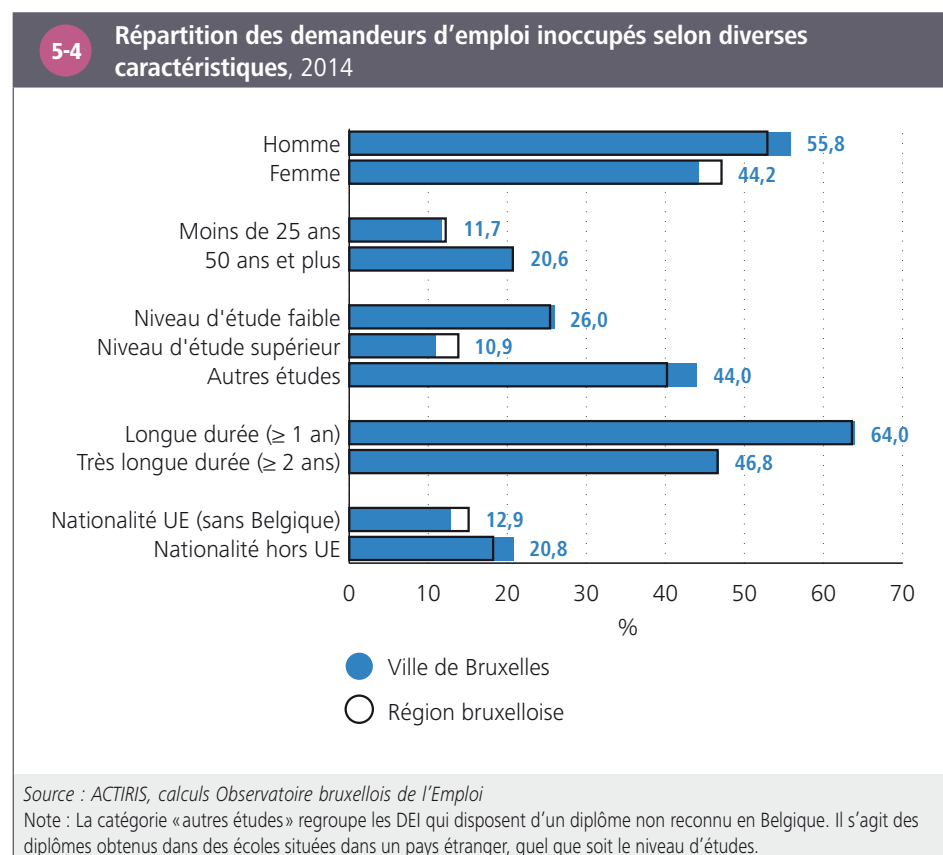
	Taux d'activité (%)		Taux d'emploi (%)		Taux de chômage (%)	
	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise
15 à 24 ans	30,3	28,7	19,0	18,3	37,1	36,3
25 à 49 ans	70,3	73,1	53,5	57,1	23,9	21,9
50 à 64 ans	55,9	58,8	42,8	42,1	23,5	20,1
Total	60,1	61,9	45,1	47,9	25,0	22,7

Source : Steunpunt WSE

12 Voir Monitoring des quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

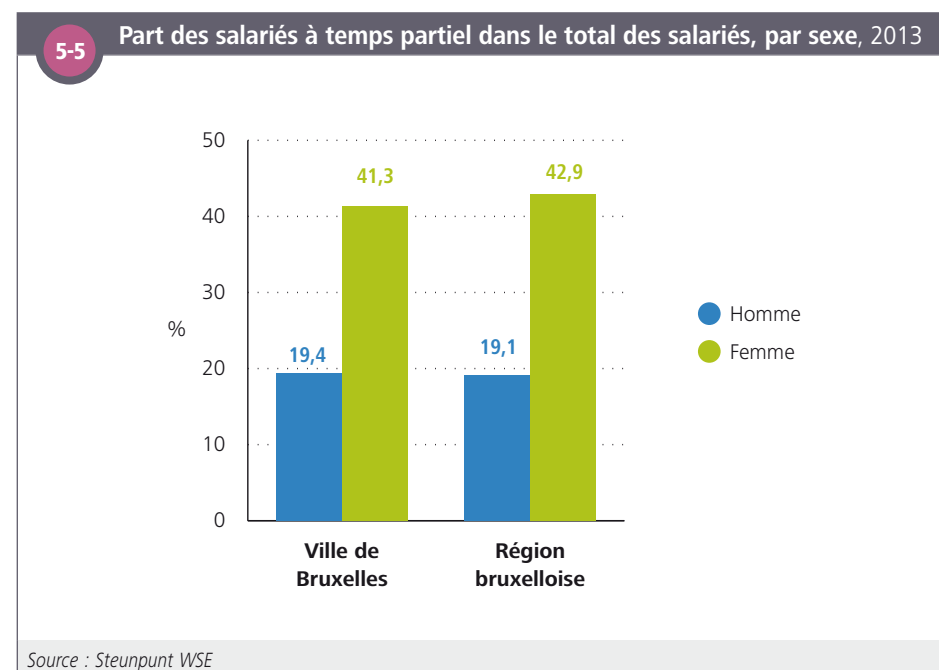
5.3. PROFIL DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS

Le profil des **demandeurs d'emploi inoccupés** (DEI) indique certaines différences dans la Ville de Bruxelles et au niveau de la Région. Dans la Ville de Bruxelles, la proportion de DEI dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique (« autres études ») est plus élevée qu'à l'échelle de la Région. Ce constat est à lier avec la présence plus importante (en proportion) de ressortissants de pays hors Union européenne parmi des DEI de la commune. Par ailleurs, les hommes sont surreprésentés au sein des DEI de la Ville de Bruxelles **5-4**.



5.4. TRAVAILLEURS À TEMPS PARTIEL

De manière générale, dans la Ville de Bruxelles comme à l'échelle régionale, le **temps partiel** touche nettement plus souvent les femmes que les hommes. La part des travailleuses à temps partiel apparaît légèrement moins élevée dans la commune qu'en Région bruxelloise : 41 % des femmes qui travaillent sont à temps partiel (contre 43 % à l'échelle régionale) **5-5**.



6. ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

6.1. EMPLOI INTÉRIEUR

Concernant l'emploi intérieur en 2013, 11 360 **indépendants** et 224 350 **salariés** travaillent sur le territoire de la Ville de Bruxelles (quelle que soit leur commune de résidence), ce qui représente respectivement 14 % des indépendants et 37 % des salariés de la Région. C'est de loin la commune bruxelloise qui compte le plus de postes de travail, en particulier de salariés. En effet, 30 % des postes d'ouvriers, 40 % des postes d'employés et 40 % des postes de fonctionnaires localisés dans la Région se trouvent sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

De ce fait, les différences entre les caractéristiques de la Ville de Bruxelles et de la Région au regard de l'emploi intérieur sont relativement atténuées (les chiffres régionaux étant fortement influencés par ceux de cette commune).

La répartition des postes de travail selon le statut indique toutefois une plus faible proportion de postes d'ouvriers dans la commune en comparaison avec l'échelle régionale, à l'inverse de la proportion de postes de fonctionnaires et surtout d'employés

6-1.

6-1 Nombre de postes de travail salarié au lieu de travail selon le sexe et le statut, 31 décembre 2013		
	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise
Nombre total de postes de travail au lieu de travail	235.206	621.821
Répartition par sexe (en % du total)		
Homme	51,1	49,8
Femme	48,9	50,2
Répartition par statut (en % du total)		
Ouvriers	16,2	20,2
Employés	63,7	60,8
Fonctionnaires	20,1	19,1
Source : ONSS, calculs IBSA		

La densité de bureaux est importante dans la Ville de Bruxelles (197 183 m²/km², soit plus du double qu'à l'échelle régionale¹³), en particulier dans le Pentagone ainsi que dans le Quartier Nord, le Quartier Européen et Châtelain.

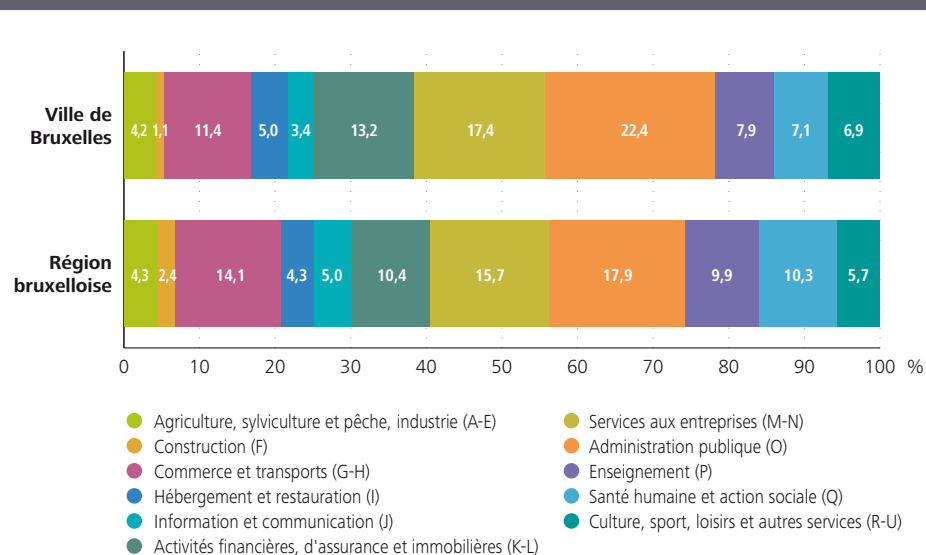
La répartition des postes de travail par **branche d'activité** dans la Ville de Bruxelles témoigne de cette présence importante de bureaux sur le territoire. En effet, on note tout d'abord le poids important du secteur de l'administration publique, qui représente 22 % des postes dans la Ville de Bruxelles (contre 18 % à l'échelle de la Région). Le secteur des services aux entreprises constitue le deuxième secteur en termes de nombre de postes dans la commune, avec 17 % des postes. Le troisième secteur le plus important est celui des activités financières, d'assurance et immobilières (13 % des postes) 6-2. Les autres secteurs sont proportionnellement moins représentés qu'à l'échelle régionale, mais il n'en reste pas moins qu'en nombre absolu, la Ville de Bruxelles est la commune de la Région qui compte le plus de postes dans pratiquement chaque branche d'activité considérée (à l'exception du secteur de la construction qui compte plus de postes à Anderlecht, et du secteur de l'information et de la communication, comptant plus de postes à Schaerbeek).

Il faut noter que ces chiffres ne comptabilisent pas les postes dans les **Institutions internationales**, très nombreux également sur le territoire de la Ville de Bruxelles.

13 Voir site de l'IBSA : www.ibsa.brussels/themes/marche-du-travail

6-2

Répartition du nombre de postes de travail par branche d'activité, 31 décembre 2013



Source : ONSS, calculs IBSA

6.2. ENTREPRISES

Les statistiques sur le **nombre d'entreprises** présentées ici portent d'une part sur les **unités locales d'établissement** (sièges d'exploitation des entreprises ayant au minimum un salarié déclaré à l'ONSS), et, d'autre part, sur les **entreprises assujetties à la TVA** (qui ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises)¹⁴.

Au 31 décembre 2013, la Ville de Bruxelles compte 11 649 **unités locales d'établissement** sur son territoire, soit un tiers du nombre total d'unités en Région bruxelloise. La répartition par **taille** des établissements - envisagée sous l'angle du nombre de salariés - indique une très légère sous-représentation des entreprises de petite taille (1 à 9 salariés) au contraire des entreprises comptant au minimum 10 salariés **6-3**.

6-3

Nombre d'unités locales d'établissement selon la taille, 31 décembre 2013

	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise
Nombre total d'unités locales d'établissement	11.649	34.881
Répartition par classe de taille en nombre de salariés (en % du total)		
1 à 9 salariés	77,3	78,2
10 à 49 salariés	17,1	16,6
50 à 199 salariés	4,1	3,8
200 salariés et plus	1,5	1,4

Source : ONSS, données décentralisées, calculs IBSA

Note : Localisation selon le siège de l'unité locale d'établissement.

Au 31 décembre 2014, 17 087 **entreprises assujetties à la TVA** ont leur siège social dans la Ville de Bruxelles (soit 18 % de l'ensemble des entreprises assujetties à la TVA en Région bruxelloise).

¹⁴ Le nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** est pratiquement toujours plus élevé que le nombre d'**unités locales d'établissement** au sein d'une commune. Cela est dû au fait que les statistiques des assujettis à la TVA reprennent les entreprises qui ne déclarent aucun salarié à l'ONSS, comme c'est le cas d'un grand nombre d'indépendants. Ces entreprises sans salarié ne sont pas prises en compte dans les statistiques sur les unités locales d'établissement.

La dynamique de **créations d'entreprises** a été similaire dans la Ville de Bruxelles et au niveau régional entre 2010 et 2014 : en moyenne, près de 12 entreprises par an ont été créées pour 100 entreprises.

Le taux de **cessation** a lui aussi été du même ordre dans la commune et à l'échelle régionale (en moyenne, 8 cessations par an pour 100 entreprises).

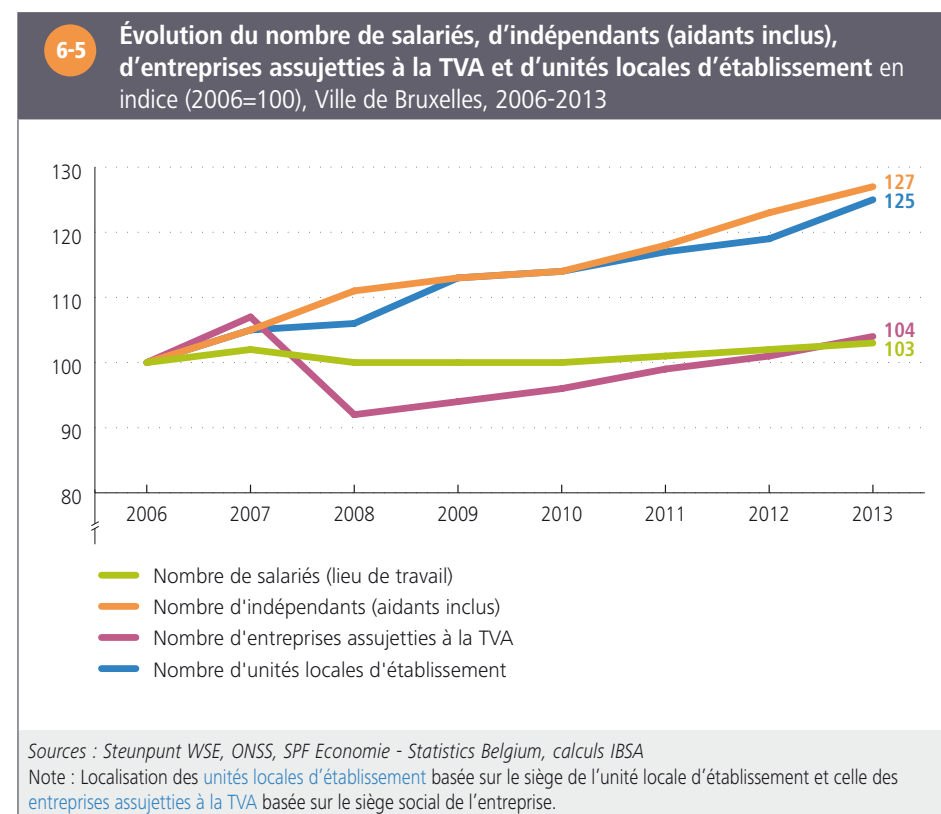
Le nombre de **faillites** d'entreprises (qui ne représentent qu'une partie des cessations) a par contre été, en proportion, plus élevé dans la Ville de Bruxelles (4,8 entreprises sur 100) qu'à l'échelle régionale (2,6 entreprises sur 100) **6-4**. Les taux de faillite sont plus élevés dans la commune qu'à l'échelle régionale dans toutes les branches d'activité.

6-4 Démographie d'entreprises		
	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise
Nombre d'entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2014	17.087	94.436
Taux annuel moyen de création d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	11,5	12,0
Taux annuel moyen de cessation d'entreprises assujetties à la TVA (2010-2014) (%)	7,8	8,3
Taux annuel moyen de faillite d'entreprises (2010-2014) (%)	4,8	2,6

Source : SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA
Notes : Localisation selon le siège social de l'unité légale. Les différents taux présentés correspondent aux taux annuels moyens calculés sur la période 2010-2014.

6.3. ÉVOLUTION 2006-2013

Dans la Ville de Bruxelles, sur la période 2006-2013, le nombre d'indépendants a augmenté de 27 %, soit un rythme équivalent à celui enregistré à l'échelle régionale. L'évolution du nombre d'**entreprises assujetties à la TVA** a baissé en 2008, pour ré-augmenter par la suite, ramenant leur nombre, en 2013, à peu près au même niveau qu'en 2006. Le nombre d'**unités locales d'établissement** s'est accru au cours de cette période dans la commune (+25 %), tandis que le nombre de salariés a plutôt stagné **6-5**.



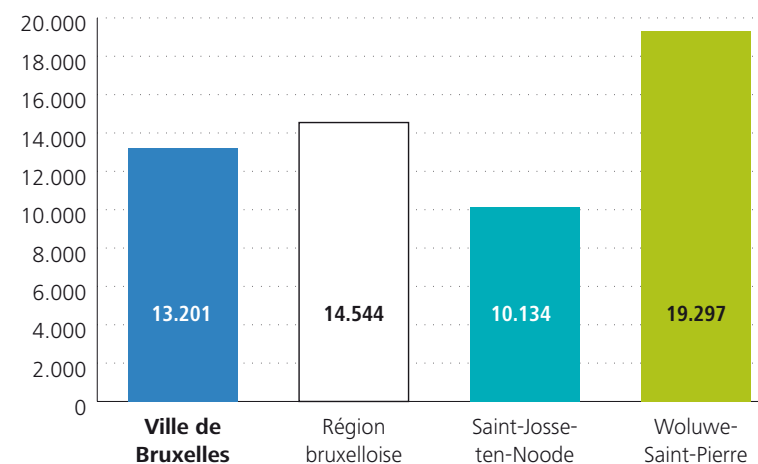
7. REVENUS

7.1. REVENUS FISCAUX

À partir des [statistiques fiscales](#) et en tenant compte de la composition des ménages, le [revenu moyen](#)¹⁵ en 2012 est de 13 201 euros dans la Ville de Bruxelles, soit un montant 9 % en deçà de celui de la Région bruxelloise. C'est dans la commune de Saint-Josse-ten-Noode que le revenu moyen est le plus faible de la Région et à Woluwe-Saint-Pierre qu'il est le plus élevé ⁷⁻¹.

7-1

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée en euros, revenus 2012

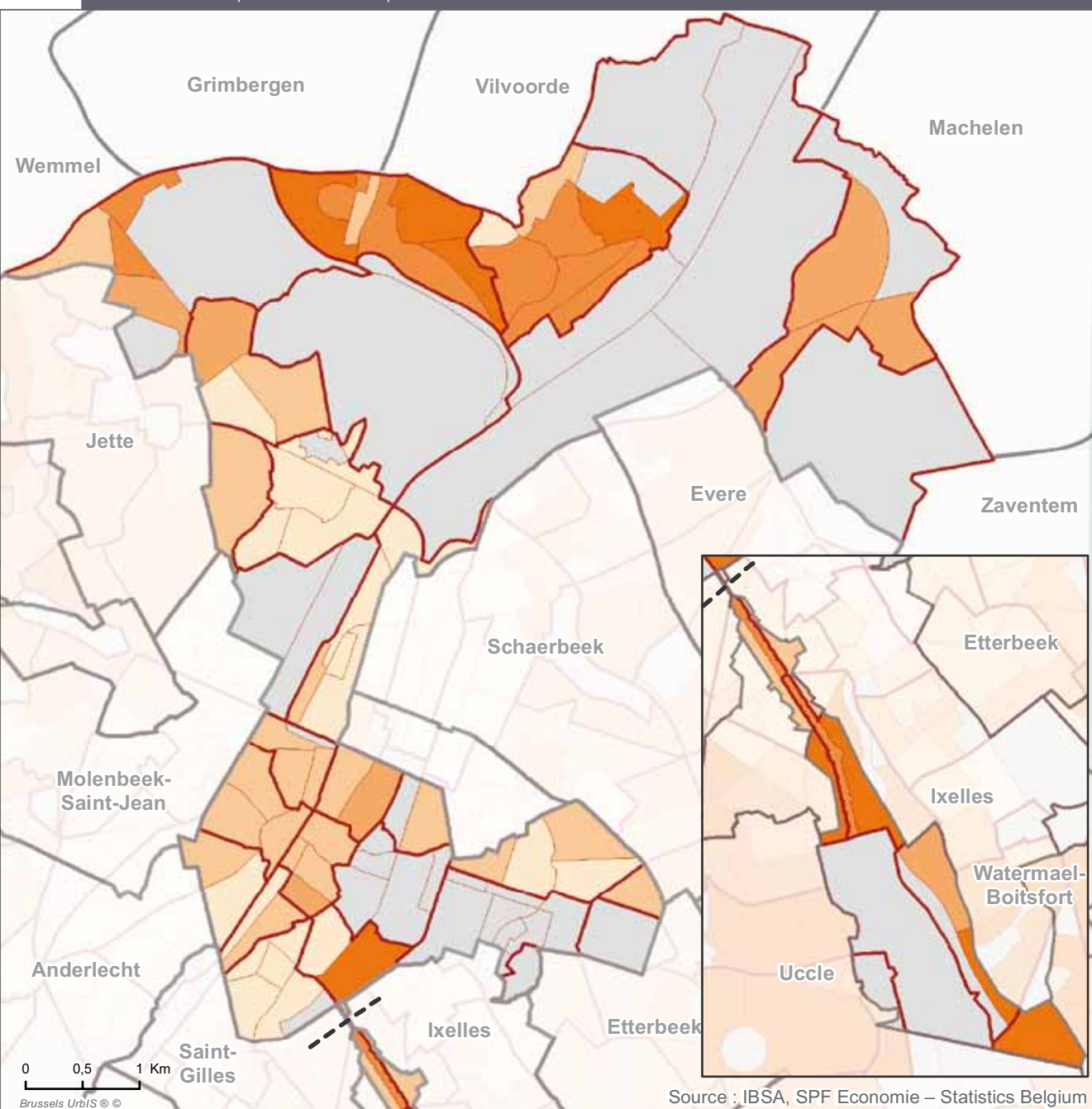


Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium

¹⁵ Il s'agit ici du [revenu moyen par unité de consommation modifiée](#) (après impôt), cf. Glossaire.

7-2

Revenu moyen après impôt par unité de consommation modifiée par secteur statistique, en euros, Ville de Bruxelles, revenus 2012



Source : IBSA, SPF Economie – Statistics Belgium

Les **revenus moyens** varient de façon importante sur le territoire étendu de la Ville de Bruxelles 7-2. En lien avec sa situation à cheval sur la **première** et la **deuxième couronne**, les revenus moyens sont, de manière globale, relativement plus élevés aux extrémités nord (à la frontière avec le Brabant flamand) et sud (aux frontières d'Uccle et Watermael-Boitsfort) de la commune, que dans les parties plus centrales, dans et autour du Pentagone. De façon plus détaillée, les revenus moyens inférieurs à 11 500 euros se situent pour la plupart au niveau du **croissant pauvre**, soit dans les **secteurs statistiques** situés dans les quartiers du sud de Laeken (Quartier Nord, Vieux Laeken Est) soit du sud-ouest du Pentagone (Anneessens, Stalingrad et Marolles). Les revenus moyens supérieurs à 18 000 euros sont observés dans les secteurs du quartier Mutsaard et certains secteurs du quartier Heembeek (extrême nord de la commune), dans le secteur Petit Sablon (sud-est du Pentagone) et dans certains secteurs qui bordent l'Avenue Louise ou situés dans l'extrême sud de la commune (quartiers Boondael et Dries).

Revenu moyen après impôt
par unité de consommation
2012 (€/an)

- < 11.500
- 11.500 - 14.000
- 14.000 - 16.000
- 16.000 - 18.000
- > 18.000

< 200 déclarations

Limites

- Communes
- Quartiers du Monitoring
- Secteurs statistiques

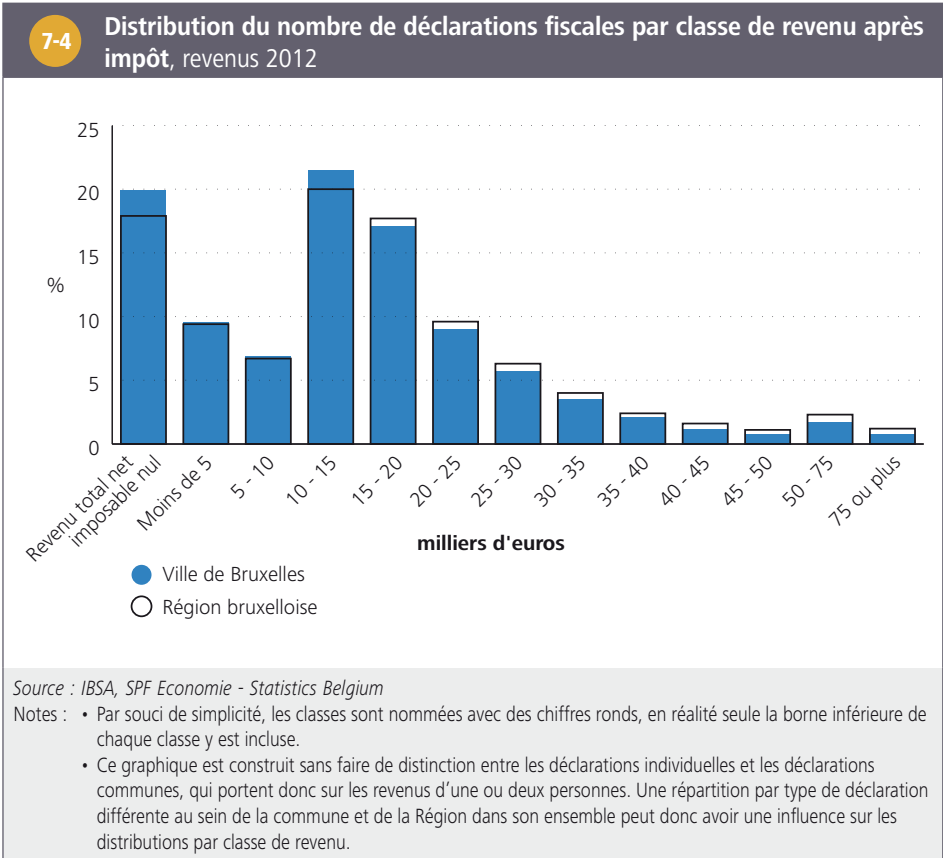
Le degré d’inégalité de revenus, mesuré par le [coefficient de Gini](#)¹⁶, est identique dans la Ville de Bruxelles et en moyenne dans les 19 communes **7-3**.

7-3 Coefficient de Gini, revenus fiscaux 2012		
	Ville de Bruxelles	Moyenne des 19 communes
Coefficient de Gini - Revenu total net imposable	0,46	0,46
Coefficient de Gini - Revenu après impôt	0,39	0,39
Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium		

Les **déclarations** fiscales de revenus de 10 000 à 15 000 euros sont plus représentées dans la Ville de Bruxelles qu’à l’échelle régionale. À l’inverse, les déclarations de toutes les tranches de revenus supérieurs à 15 000 euros sont sous-représentées dans la commune (en comparaison avec la Région) **7-4**.

La part des déclarations dont le revenu total net imposable est nul est plus importante dans la Ville de Bruxelles qu’à l’échelle de la Région. Ces déclarations concernent des personnes qui perçoivent des revenus exonérés ou qui ne déclarent aucun revenu à l’impôt des personnes physiques. Il peut s’agir des bénéficiaires d’allocations sociales non imposables (comme par exemple le revenu d’intégration sociale), des fonctionnaires internationaux, de certains étudiants, de certains indépendants ou de personnes qui ne perçoivent réellement aucun revenu.

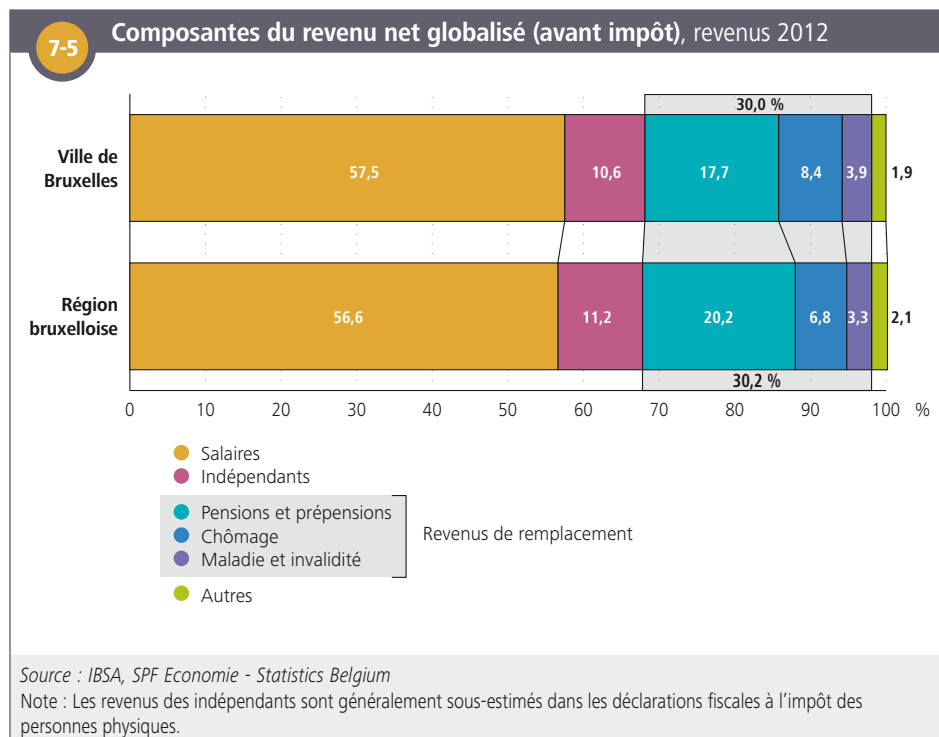
Ces catégories de contribuables peuvent également se retrouver, dans certains cas, dans les classes des revenus inférieurs à 10 000 euros. Ces classes de revenus doivent être interprétées avec prudence étant donnés les biais inhérents à la [statistique fiscale](#)¹⁷.



L’analyse de la **source** de ces revenus fiscaux (avant impôt) en 2012 montre que la part du revenu fiscal total de la commune issue des salaires mais aussi celle issue des allocations de chômage et des indemnités de maladie et invalidité, sont plus élevées dans la Ville de Bruxelles qu’à l’échelle régionale. À l’inverse, les revenus issus des pensions et, dans une moindre mesure, du travail indépendant, représentent des parts moins importantes du revenu total en comparaison avec la situation régionale **7-5**.

16 Le [coefficient de Gini](#) présenté ici est calculé sur base des statistiques fiscales et doit être distingué de celui calculé par Statistics Belgium sur base des données de l’enquête SILC.

17 Institut Bruxellois de Statistique et d’Analyse (2016), *La statistique fiscale des revenus, une source de données adéquate pour mesurer le niveau de vie des Bruxellois ?*, Focus n°14, février 2016.



7.2. PERSONNES VIVANT AVEC UNE ALLOCATION

Le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un **revenu limité**, souvent inférieur au **seuil de risque de pauvreté**¹⁸.

De manière générale, le pourcentage de la population qui vit avec une allocation de chômage, une indemnité d'invalidité ou une allocation d'aide sociale est plus important dans la Ville de Bruxelles qu'à l'échelle de la Région, quelle que soit la catégorie d'âge.

Parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 6 % vit avec un **revenu d'intégration sociale** (RIS) ou **équivalent** (ERIS), 14 % avec une allocation de chômage ou d'insertion, 5 % avec une indemnité d'invalidité et 2 % avec une allocation aux personnes handicapées dans la Ville de Bruxelles. Au sein des jeunes (18-24 ans), 13,5 % vit avec un RIS ou un ERIS et 8 % avec une allocation de chômage ou d'insertion.

Enfin, près d'une personne âgée (65 ans et plus) sur six vit avec la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) dans la Ville de Bruxelles (contre environ une sur dix à l'échelle régionale), et 9 % des personnes de cet âge perçoivent une allocation aux personnes handicapées (contre 6,5 % dans la Région) **7-6**.

7-6 Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1^{er} janvier 2014

	Ville de Bruxelles		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
Population âgée de 18 à 24 ans	14.890	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	2.005	13,5	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	1.212	8,1	6,9
Population âgée de 18 à 64 ans	111.520	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	6.306	5,7	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion ¹	15.705	14,1	12,9
Indemnités d'invalidité ²	5.748	5,2	3,9
Allocations aux personnes handicapées ²	2.362	2,1	1,9
Population âgée de 65 ans et plus	19.070	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	3.053	16,0	10,7
Allocations aux personnes handicapées ²	1.796	9,4	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale
 Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.
 [2] Données au 31 décembre 2013

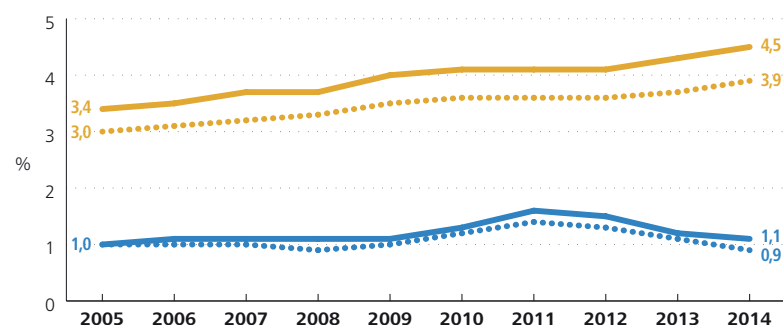
18 Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2015). *Baromètre social 2015*. Bruxelles : Commission communautaire commune.

L'**évolution** des parts des bénéficiaires du RIS et de l'ERIS dans la population (18-64 ans) dans la Ville de Bruxelles entre 2005 et 2014 suit une tendance relativement proche de celle observée à l'échelle régionale¹⁹ 7-7. La part des bénéficiaires du **RIS** a globalement augmenté au cours de cette période.

La part de bénéficiaires de l'**ERIS** a augmenté entre 2009 et 2011, pour ensuite diminuer entre 2012 et 2014, rapportant leur part dans la population (18-64 ans) à leur niveau observé en 2009. La baisse en 2013 et 2014 s'explique en grande partie par certaines mesures adoptées au niveau fédéral en matière de politique d'asile et de migration, ayant impliqué sur cette période une diminution des demandeurs d'asile et des étrangers non-inscrits au registre de la population pouvant prétendre à l'aide financière.

7-7

Évolution de la part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale et de l'équivalent au revenu d'intégration sociale dans la population de 18-64 ans, en moyenne annuelle, 2005-2014



Nombre RIS										
Ville de Bruxelles	3.167	3.319	3.494	3.682	4.102	4.357	4.403	4.490	4.801	5.142
Région bruxelloise	3.000	3.100	3.200	3.300	3.400	3.500	3.600	3.700	3.800	3.900
Nombre ERIS										
Ville de Bruxelles	953	1.025	1.076	1.072	1.158	1.397	1.709	1.635	1.324	1.207
Région bruxelloise	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000

Sources : SPP Intégration Sociale, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA

7.3. BÉNÉFICIAIRES DE L'INTERVENTION MAJORÉE (BIM)

Le nombre de **bénéficiaires de l'intervention majorée** (BIM) pour l'assurance soins de santé peut être utilisé comme un indicateur du nombre de personnes vivant dans des conditions financières difficiles.

En janvier 2015, 54 441 personnes ont droit à une intervention majorée dans la Ville de Bruxelles en tant que titulaire ou comme personne à charge, soit 31 % de la population (contre 26 % au niveau régional). Les pourcentages de bénéficiaires sont supérieurs à ceux correspondant pour la Région bruxelloise quelle que soit la catégorie d'âge, mais la différence est plus marquée pour les plus jeunes et les plus âgés. En effet, 41 % des jeunes de moins de 18 ans et 39 % des personnes de 65 ans et plus ont le statut BIM dans la commune, contre respectivement 33 % et 30 % à l'échelle régionale 7-8.

7-8

Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM), par classe d'âge et par sexe, janvier 2015

Classe d'âge	Ville de Bruxelles						Région bruxelloise		
	Nombre de bénéficiaires ¹			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population			Pourcentage de bénéficiaires ¹ dans la population		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Moins de 18 ans	8.808	8.097	16.906	41,4	40,7	41,1	33,5	33,2	33,3
18 - 24 ans	2.523	2.576	5.099	33,6	32,8	33,2	27,2	27,8	27,5
25 - 64 ans	11.990	12.938	24.928	22,8	27,3	25,0	19,2	23,0	21,1
65 ans et plus	2.988	4.520	7.508	36,5	41,0	39,1	26,4	32,1	29,8
Total	26.309	28.131	54.441	29,4	32,7	31,0	24,1	27,1	25,6

Sources : BCSS-Datawarehouse Marché du travail & Protection Sociale, IBBSA, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Note : [1] Titulaires et personnes à charge.

19 L'évolution dans la Ville de Bruxelles influence en partie celle de la Région étant donné que le nombre de bénéficiaires du RIS et de l'ERIS représente 17 % du nombre total de bénéficiaires dans la Région.

8. FINANCES COMMUNALES

8.1. INDICATEURS CLÉS SUR LES FINANCES COMMUNALES

Le **budget** ordinaire fait référence à l'ensemble des recettes et dépenses qui ont un caractère régulier et habituel. Les recettes et dépenses relatives aux investissements font, quant à elles, partie du budget extraordinaire. Entre 2008 et 2013, les comptes de la Ville de Bruxelles affichaient un résultat ordinaire le plus souvent en déficit, mais le résultat cumulé est resté positif chaque année.

En moyenne pour les comptes de 2008-2013, les montants des recettes et des dépenses ordinaires **par habitant** dans la Ville de Bruxelles étaient relativement élevés, tout comme celui des dépenses d'investissement par habitant. Par ailleurs, la **dette** par habitant de la Ville est également importante **8-1**. À noter que le montant de la dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales (FRBRTC) constitue 13 % de la dette totale de la commune (contre 15 % pour les 19 communes).

Du fait de sa fonction de capitale à plusieurs niveaux, les indicateurs clés de la Ville de Bruxelles dans le domaine des finances communales sont relativement élevés. Pour faire face aux dépenses considérables que ce statut de capitale implique, les transferts financiers de la part des autres niveaux de pouvoirs vers la Ville de Bruxelles sont importants (cf. infra).

8-1 Indicateurs clés des finances communales, moyenne des comptes 2008-2013		
	Ville de Bruxelles	19 communes bruxelloises
Recettes ordinaires en euros par habitant	3.262	1.681
Dépenses ordinaires en euros par habitant	3.376	1.696
Dette ¹ en euros par habitant	2.349	1.333
Dépenses d'investissements en euros par habitant	420	248
Sources : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA Note : [1] Dette auprès du Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales incluse.		

Le **ratio de liquidité** indique la capacité de la commune à faire face à ses engagements financiers à court terme. En 2013, dans la Ville de Bruxelles, ce ratio est supérieur à l'unité (1,52), c'est-à-dire que la commune a la capacité de rembourser ses dettes de court terme (à un an au plus) sans pour autant se trouver dans une situation confortable.

Par ailleurs, le **degré d'autonomie financière** de la commune indique que 72 % de ses ressources proviennent de ses capitaux propres, ce qui représente une situation plus favorable qu'en moyenne pour les 19 communes (62 %).

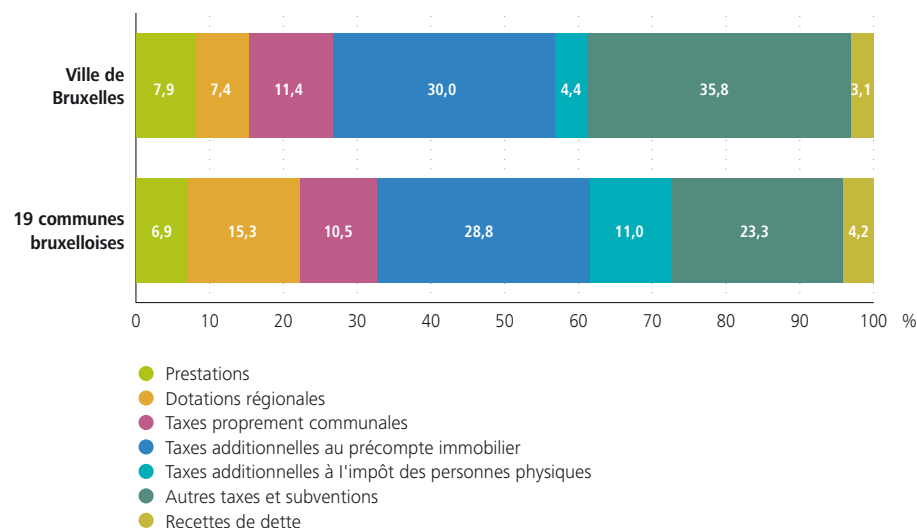
8.2. STRUCTURE DES PRINCIPALES RECETTES ET DÉPENSES ORDINAIRES

Les recettes issues des additionnels au **précompte immobilier** (PRI) représentent une source importante de revenus pour la commune (30 % des recettes). La Ville de Bruxelles est la commune dans laquelle le rendement du PRI par habitant est le plus élevé de la Région, et ce grâce à une assiette fiscale importante liée à la présence de nombreux bureaux sur son territoire (et d'un taux des additionnels au PRI supérieur à la moyenne des 19 communes bruxelloises).

À l'inverse, la part des recettes issues des additionnels à l'**impôt des personnes physiques** (IPP) dans les recettes totales est relativement faible dans la Ville de Bruxelles (4 %). Le rendement de l'IPP par habitant est inférieur à la moyenne des communes bruxelloises (en lien avec la situation socioéconomique des habitants et un taux inférieur à la moyenne des 19 communes).

La part des recettes issues des « **autres taxes et subventions** », qui reprennent des transferts des autres niveaux de pouvoir vers la Ville de Bruxelles, est particulièrement importante (36 % des recettes), en lien avec les fonctions liées au statut de capitale de la commune **8-2**.

8-2 Répartition des recettes ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013

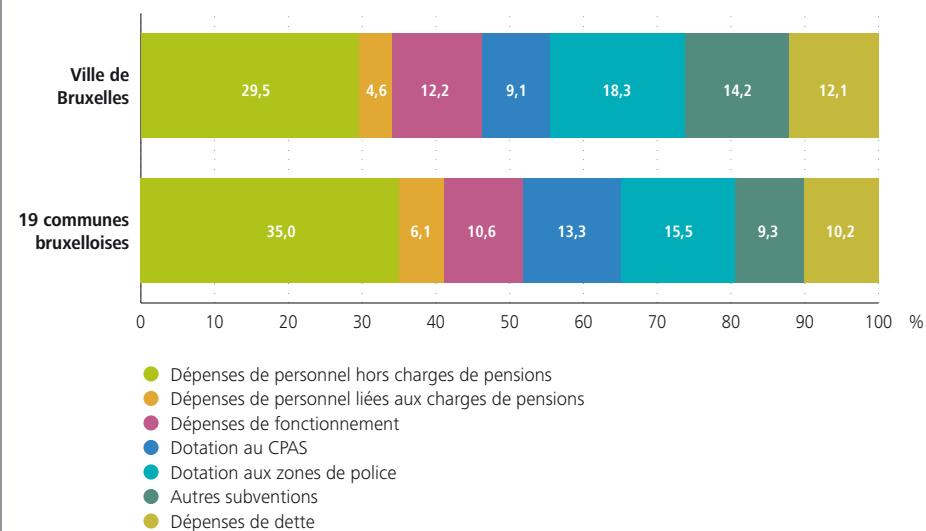


Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

Notes : • Les prestations constituent les recettes pour lesquelles la commune fournit en contrepartie un service ou une fourniture (par exemple la location d'un bâtiment).
• Les recettes de dette constituent les recettes des intérêts perçus (par exemple des dividendes des intercommunales).

Sur la période 2008-2013, en moyenne, 34 % des **dépenses** de la Ville de Bruxelles sont consacrées aux coûts du personnel de l'administration communale (charges de pension comprises), contre 41 % pour les 19 communes. Les dépenses de transferts liées à la dotation aux zones de police sont, en proportion, plus importantes dans la Ville de Bruxelles qu'au niveau des 19 communes considérées ensemble (18 % des dépenses de la Ville, contre 15,5 % pour les 19 communes) **8-3**. À des degrés divers, les montants de chaque poste de dépenses ramenés au nombre d'habitants de la commune sont plus élevés que ceux des 19 communes considérées ensemble.

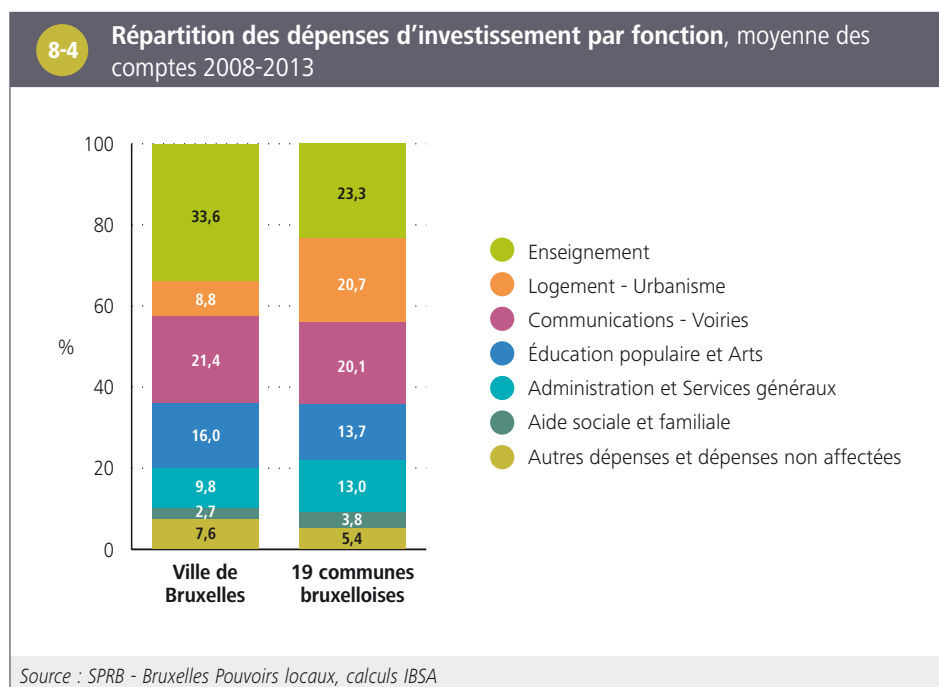
8-3 Répartition des dépenses ordinaires (hors enseignement subventionné), moyenne des comptes 2008-2013



Source : SPRB - Bruxelles Pouvoirs locaux, calculs IBSA

8.3. INVESTISSEMENTS

Les **dépenses d'investissement** varient de façon importante d'une année à l'autre. Néanmoins, on constate qu'en moyenne sur la période 2008-2013, un tiers des investissements communaux ont concerné le domaine de l'enseignement (une proportion supérieure à celle des 19 communes considérées ensemble). Le domaine des voiries et communications a lui aussi fait l'objet d'investissements importants (21 % des dépenses d'investissement), de même que celui de l'éducation populaire et des arts (16 %) **8-4**.

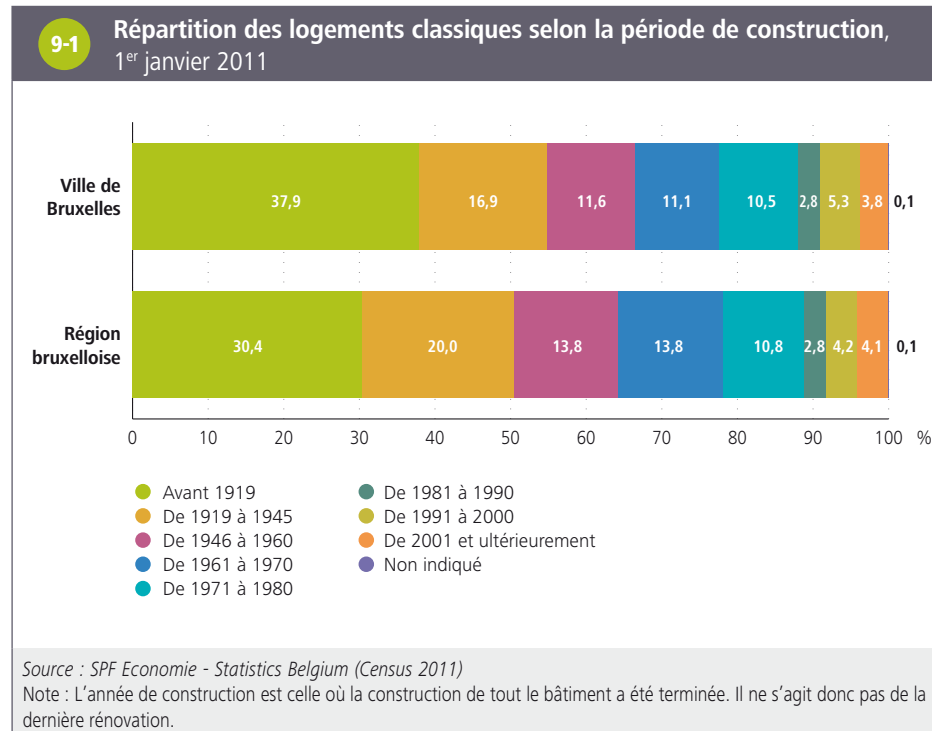


9. LOGEMENT

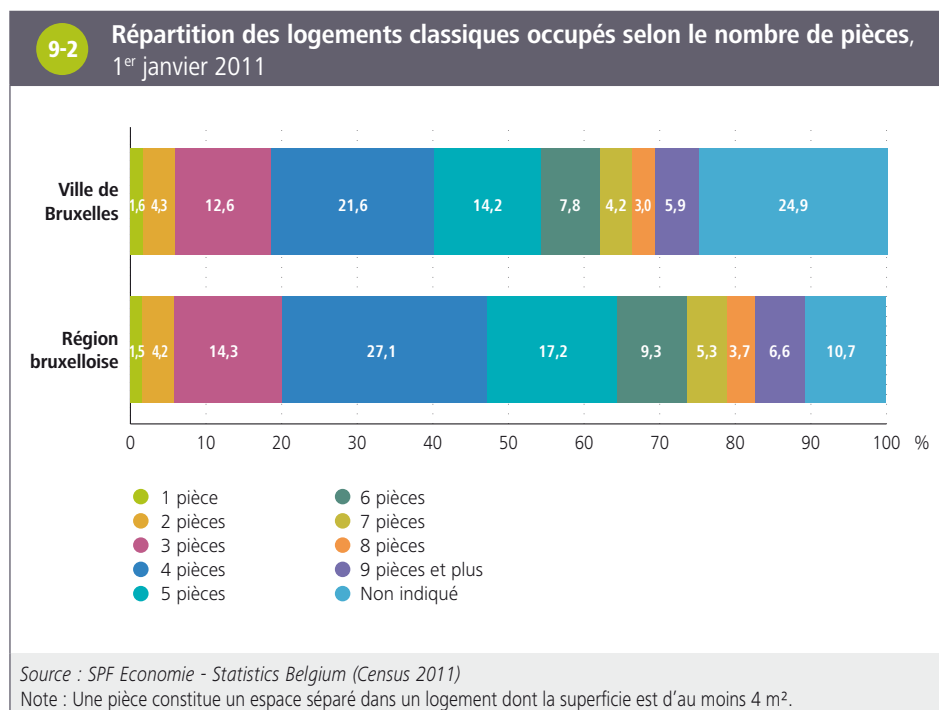
Au 1^{er} janvier 2014, 27 345 bâtiments et 83 870 logements sont recensés dans la Ville de Bruxelles, dont 7 809 logements sociaux.

9.1. CARACTÉRISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

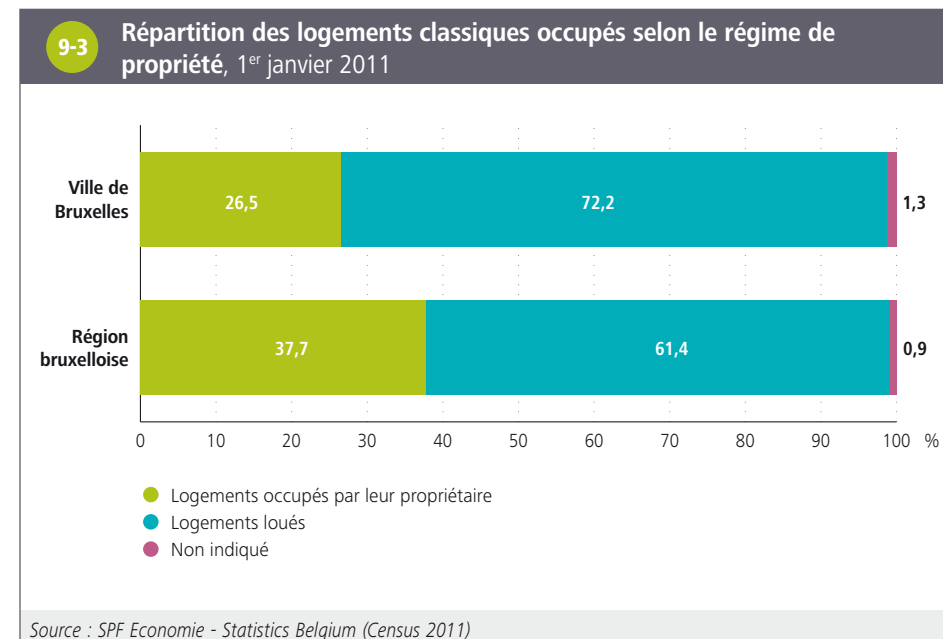
La Ville de Bruxelles comprend le Pentagone et le reste de la commune se situe à cheval sur la [première](#) et la [deuxième couronne](#), elle présente donc un bâti hétérogène en termes d'âge de construction. Une part relativement importante du bâti y est ancienne. Sur base des données concernant les [logements classiques](#) du Census 2011, les logements très anciens - construits avant 1919 - représentent 38 % des logements de la commune, une proportion plus élevée qu'au niveau régional (30 %) **9-1**.



Concernant le **nombre de pièces**, en tenant compte des logements pour lesquels l'information n'est pas disponible, 18,5 % des logements de la Ville de Bruxelles comptent une à 3 pièces, 22 % comptent 4 pièces, 26 % comptent 5 à 7 pièces et 9 % comptent 8 pièces et plus. Ces chiffres sont à interpréter avec prudence étant donné la part très importante de logements de la Ville de Bruxelles pour lesquels le nombre de pièces est « non indiqué » (25 % des logements, contre 11 % à l'échelle régionale) **9-2**.



Toujours sur base des données du Census 2011, il apparaît que 72 % des logements dans la Ville de Bruxelles sont occupés par des **locataires**, une proportion nettement plus élevée qu'à l'échelle de la Région **9-3**.



9.2. PARC DE LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2013, la Ville de Bruxelles compte 7 809 **logements sociaux** sur son territoire (soit 171 de plus qu'en 2005). Rapporté au nombre de ménages, le nombre de logements sociaux est plus élevé qu'à l'échelle régionale : on y recense un peu plus de 9 logements sociaux pour 100 ménages (contre 7 pour 100 au niveau de la Région) **9-4**.

Sur base de données datant de 2011, la part de ménages inscrits pour une **demande** de logement social atteint 9,5 % dans la Ville de Bruxelles (contre 7 % à l'échelle de la Région)²⁰.

9-4 Parc et proportion de logements sociaux, 31 décembre 2013		
	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise
Nombre de logements sociaux	7.809	39.393
Nombre de logements sociaux pour 100 ménages privés	9,5	7,3
<i>Sources : SLRB, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA</i>		

9.3. LOYERS ET PRIX DE VENTES IMMOBILIÈRES

En moyenne, les **loyers et le prix de l'immobilier** dans la Ville de Bruxelles sont relativement proches de ceux enregistrés au niveau de la Région. Les loyers et les prix de ventes de maisons sont en moyenne, un peu inférieurs et les prix de ventes d'appartement, un peu supérieurs à ceux de la Région. En 2013, le loyer mensuel moyen d'un logement à deux chambres est de 704 euros dans la Ville de Bruxelles, contre 732 euros en Région bruxelloise. Le prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios est de 255 400 euros dans la commune (contre 224 800 euros à l'échelle régionale) et celui des ventes de maisons, de 344 300 euros (contre 365 200 euros dans la Région) **9-5**.

9-5 Loyers et ventes immobilières		
	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise
Loyer mensuel moyen d'un logement pour 2 chambres en 2013 (euros)	704	732
Prix moyen des ventes de maisons d'habitation ordinaire en 2014 (milliers d'euros)	344,3	365,2
Prix moyen des ventes d'appartements, flats et studios en 2014 (milliers d'euros)	255,4	224,8
<i>Sources : Administration générale de la Documentation patrimoniale, SPF Economie - Statistics Belgium, SLRB</i>		

20 Voir Monitoring des Quartiers : www.monitoringdesquartiers.brussels

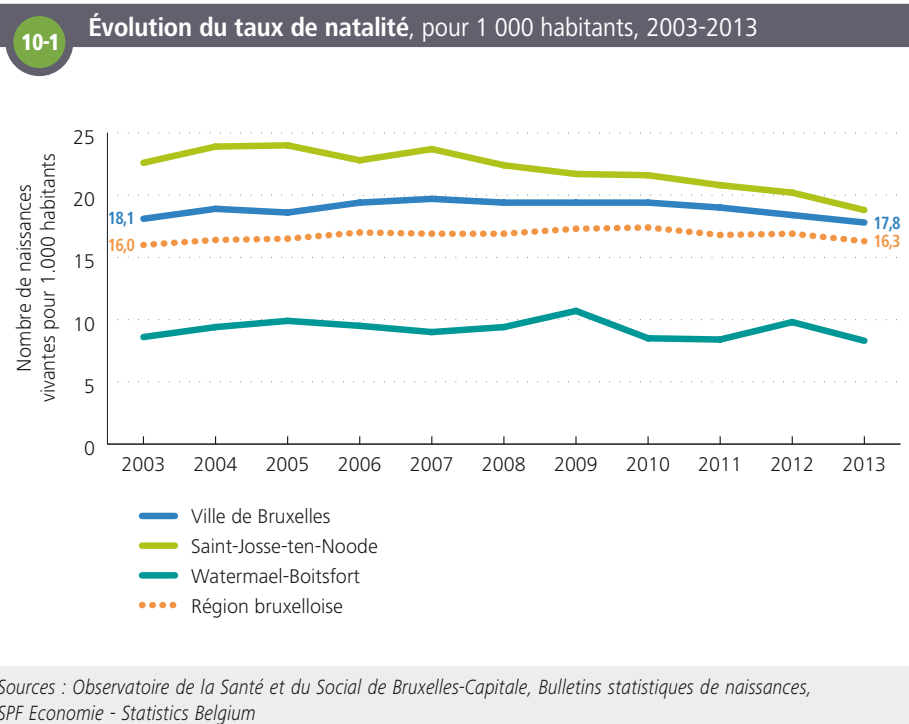
10. SANTÉ

10.1. SANTÉ DES NOUVEAU-NÉS

Natalité

En 2013, 3 014 **naissances** vivantes ont eu lieu parmi les habitants de la Ville de Bruxelles selon les [Bulletins statistiques de naissances](#), soit 196 de plus que dans les données de [population officielle](#). Cette différence est due aux naissances de parents demandeurs d'asile inscrits au Registre d'attente mais également de parents en situation irrégulière ou ayant un statut particulier (personnel diplomatique par exemple), absents des chiffres de population officielle²¹.

Entre 2003 et 2013, le nombre de naissances a augmenté dans la Ville de Bruxelles (en partie en raison de l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer) mais le **taux de natalité** est resté stable **10-1**. Sur toute la période, le taux de natalité de la Ville de Bruxelles est supérieur à celui de la Région bruxelloise. L'**indice conjoncturel de fécondité** dans la commune (2,0) est quant à lui très proche de celui de la Région (1,9) en 2014²².

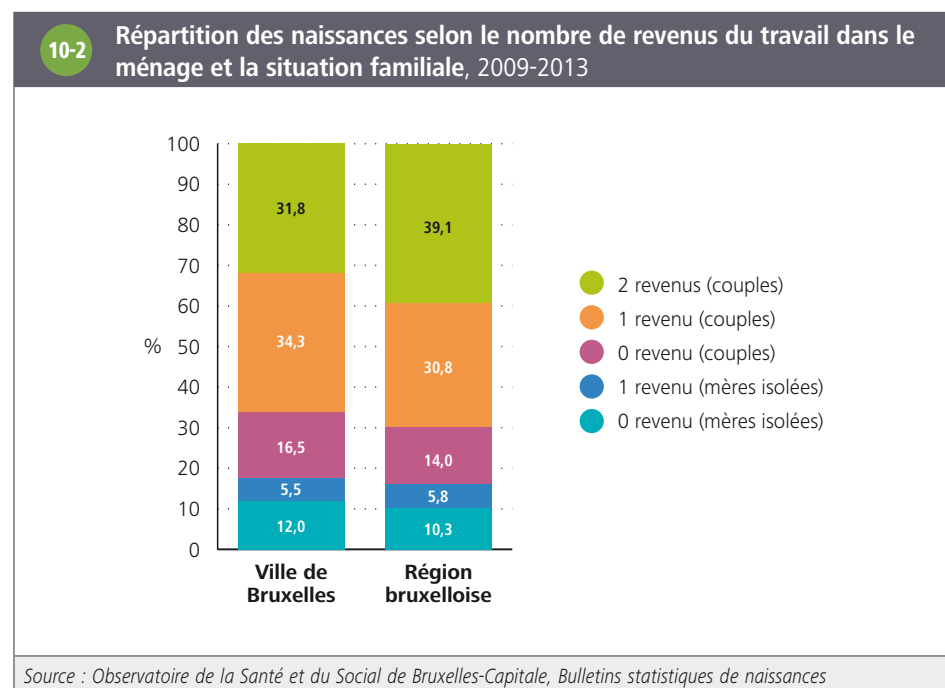


21 Notons par ailleurs que la [population officielle](#), contrairement aux [Bulletins statistiques de naissances](#), comprend les naissances à l'étranger. Pour plus d'informations sur ce thème, voir Hercot et al (2015), Naître Bruxellois(e) ; Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

22 Source : IBSA, SPF Economie - Statistics Belgium.

Caractéristiques sociodémographiques des naissances et des mères

Étant donné la situation socioéconomique défavorable d'une partie des familles dans la commune, le pourcentage d'enfants qui naissent dans un ménage ne disposant pas de revenu du travail est plus élevé dans la Ville de Bruxelles (28,5 %) qu'à l'échelle de la Région (24 %). En outre, 40 % des naissances ont lieu dans un ménage comptant un seul revenu, contre 37 % dans la Région. La proportion d'enfants qui naissent dans une famille monoparentale (mère isolée) est de 17,5 % dans la commune (contre 16 % dans la Région) **10-2**.



Dans la Ville de Bruxelles, parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, 53 % ne sont pas de **nationalité** belge et 79 % ne sont pas nées avec la nationalité belge (contre respectivement 50 % et 74 % à l'échelle régionale).

Parmi les femmes qui ont accouché en 2013, les nationalités les plus représentées sont respectivement la nationalité belge (49 % des femmes), marocaine (12 %), roumaine (5 %), française (3,6 %) et guinéenne (3,1 %). Entre 2003 et 2013, les parts des mères de nationalité roumaine et guinéenne ont connu les plus fortes progressions (elles représentaient respectivement 1,8 % et 1,1 % des femmes qui ont accouché en 2003).

Santé materno-infantile

Parmi les femmes qui ont accouché entre 2009 et 2013, les très **jeunes mères** sont, en proportion, légèrement plus représentées dans la Ville de Bruxelles (2,7 %) qu'en Région bruxelloise (2,2 %) ; cela s'explique par un **taux de fécondité** des 15-19 ans plus élevé (1,8 % contre 1,4 % au niveau de la Région), la proportion de femmes dans cette tranche d'âge ne différant pas de celle de la Région. Les différences entre la Ville de Bruxelles et la Région bruxelloise relatives aux autres indicateurs de santé materno-infantile présentés ci-dessous n'apparaissent pas statistiquement significatives **10-3**.

10-3 Indicateurs de santé materno-infantile, 2009-2013

	Ville de Bruxelles		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 100 naissances vivantes	Pour 100 naissances vivantes
Naissances multiples	563	3,7	3,8
Prématurés (< 37 semaines)	1084	7,1	7,3
Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel	1528	10,0	9,9
Mères < 20 ans	405	2,7	2,2
Mères ≥ 40 ans	782	5,2	4,9

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile

Dans la Ville de Bruxelles, les **taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile** ne sont pas significativement différents de ceux observés au niveau de la Région **10-4**.

10-4 Taux de mortalité périnatale, infantile et foeto-infantile, 2009-2013			
	Ville de Bruxelles		Région bruxelloise
	Nombre	Pour 1.000 naissances	Pour 1.000 naissances
Mortalité périnatale	121	7,8	7,8
Mortalité infantile	48	3,1	3,0
Mortalité foeto-infantile	147	9,5	9,4

Source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de naissances et de décès
 Note : Les **différences statistiquement significatives** par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

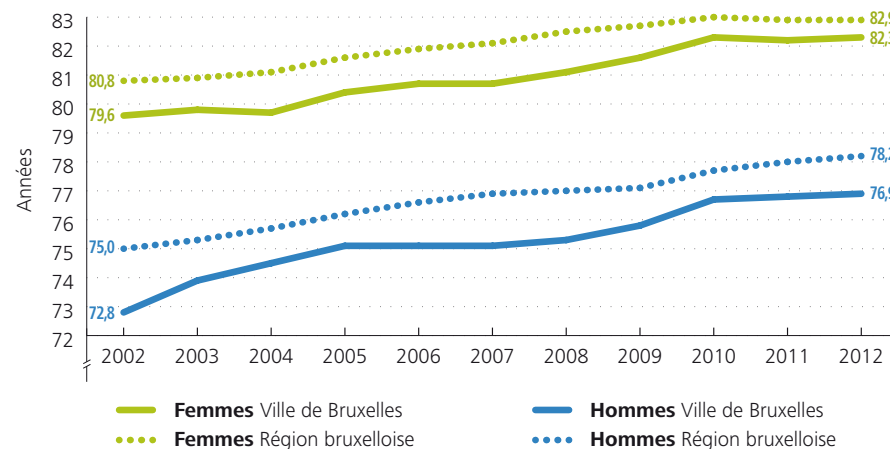
10.2. ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRAL

Espérance de vie

L'**espérance de vie** de 2012²³ dans la Ville de Bruxelles est de 82,3 ans pour les femmes et de 76,9 ans pour les hommes, contre respectivement 82,9 ans et 78,2 ans au niveau de la Région. Sur la période 2002-2012, l'espérance de vie est légèrement inférieure à celle de la Région bruxelloise. Elle a augmenté de façon plus importante pour les hommes que pour les femmes, aussi bien dans la commune qu'en Région bruxelloise **10-5**. La différence d'espérance de vie par rapport à la Région est liée à un taux de mortalité plus élevé des personnes âgées de la commune par rapport à la Région, en particulier pour les hommes. Cette différence peut être mise en lien avec la plus grande part de personnes âgées en situation de précarité dans la Ville de Bruxelles (cf. Chapitre 7).

10-5

Évolution de l'espérance de vie à la naissance par sexe, moyennes mobiles sur trois ans¹, 2002-2012



Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Note : [1] La moyenne mobile sur trois ans est calculée, pour 2002 par exemple, comme suit : (espérance de vie en 2001 + espérance de vie en 2002 + espérance de vie en 2003) / 3

Mortalité prématurée (avant 75 ans)

Dans la Ville de Bruxelles, le taux de mortalité prématurée (avant 75 ans) est de 385 pour 100 000 hommes et de 218 pour 100 000 femmes **10-6**. Après standardisation pour l'âge, le taux pour les hommes bruxellois est significativement plus élevé qu'en Région bruxelloise (+14 %). En comparaison avec la situation régionale, la mortalité prématurée liée aux tumeurs (notamment les tumeurs du larynx, de la trachée, des bronches et des poumons), aux maladies de l'appareil circulatoire (comme les cardiopathies ischémiques) et respiratoire (telles que les maladies chroniques des voies respiratoires) ainsi qu'aux causes externes (notamment les intoxications accidentelles, dont près de la moitié des cas concernent des overdoses de drogues) est plus importante chez les hommes de la Ville de Bruxelles.

23 L'**espérance de vie** en 2012 fait référence ici à la moyenne mobile de l'espérance de vie sur trois ans ((espérance de vie en 2011 + espérance de vie en 2012 + espérance de vie en 2013) / 3)

10-6

Taux brut de mortalité prématurée (< 75 ans) par principales causes de décès prématurés, par sexe, Ville de Bruxelles et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2013

	Hommes			Femmes		
	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹	Nombre de décès	Taux brut de mortalité (/100.000)	Différence de mortalité par rapport à la Région ¹
Toutes causes de décès	1527	385,1	+14 %	816	217,9	+5 %
Maladies infectieuses et parasitaires	50	12,6	+20 %	24	6,4	-10 %
Tumeurs	520	131,1	+12 %	307	82,0	-5 %
<i>Tumeur lèvre, cavité buccale, pharynx</i>	21	5,3	+2 %	6	-	-
<i>Tumeur estomac</i>	20	5,0	+20 %	5	-	-
<i>Tumeur côlon</i>	28	7,1	-3 %	14	-	-
<i>Tumeur pancréas</i>	24	6,1	-10 %	22	5,9	+12 %
<i>Tumeur larynx, trachée, bronches et poumon</i>	191	48,2	+23 %	72	19,2	+9 %
<i>Tumeur sein</i>	< 5	-	-	73	19,5	-1 %
<i>Tumeur prostate</i>	24	6,1	+22 %	0	-	-
<i>Tumeur tissus lymphatiques</i>	33	8,3	-1 %	23	6,1	+21 %
Maladies endocriniennes et nutritionnelles	42	10,6	+33 %	31	8,3	+48 %
<i>Diabète</i>	28	7,1	+38 %	16	-	-
Maladies du système nerveux	32	8,1	-12 %	30	8,0	+14 %
Maladies de l'appareil circulatoire	303	76,4	+15 %	137	36,6	+15 %
<i>Cardiopathies ischémiques</i>	151	38,1	+27 %	37	9,9	-3 %
<i>Autres cardiopathies</i>	61	15,4	+8 %	28	7,5	+6 %
<i>Maladies cérébrovasculaires</i>	49	12,4	+2 %	41	11,0	+26 %
Maladies de l'appareil respiratoire	126	31,8	+27 %	71	19,0	+26 %
<i>Pneumonie</i>	24	6,1	+25 %	13	-	-
<i>Maladies chroniques des voies respiratoires</i>	81	20,4	+37 %	37	9,9	+14 %
Maladies de l'appareil digestif	88	22,2	+8 %	32	8,5	-23 %
<i>Maladies chroniques du foie</i>	51	12,9	+14 %	10	-	-
Symptômes et états morbides mal définis	74	18,7	+22 %	28	7,5	+2 %
<i>Causes inconnues ou non précisées</i>	39	9,8	+33 %	16	-	-
Causes externes	232	58,5	+21 %	102	27,2	+24 %
<i>Accidents de transport</i>	20	5,0	-9 %	10	-	-
<i>Intoxications accidentelles</i>	30	7,6	+129 %	< 5	-	-
<i>Suicides²</i>	70	17,7	+12 %	34	9,1	+22 %
<i>Événements dont l'intention n'est pas déterminée</i>	55	13,9	+28 %	22	5,9	+30 %

Sources : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bulletins statistiques de décès, SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence de mortalité = $(\text{Ratio Standardisé de Mortalité} - 1) \times 100$

[2] Le nombre de décès par suicide est sous-estimé ; un certain nombre d'entre eux sont enregistrés comme événements dont l'intention n'est pas déterminée.

• Seules les causes de décès comptabilisant au moins 20 cas pour l'un des deux sexes sont reprises dans ce tableau. Si le nombre de cas est inférieur à 20, le taux brut de mortalité et la différence de mortalité par rapport à la Région ne sont pas présentés et la case est laissée vide.

• Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

Cancers : incidence et programmes de dépistage

Les cancers du poumon, du côlon, du sein (chez la femme) et de la prostate (chez l'homme) sont les principaux cancers en Région bruxelloise.

Dans la Ville de Bruxelles, au cours de la période 2009-2012, l'**incidence** standardisée du cancer du poumon et des bronches chez les hommes est plus élevée qu'au niveau de la Région **10-7**. Rappelons qu'une partie de ces cancers est liée au tabac. Par contre, l'incidence du cancer de la prostate chez les hommes et du sein chez les femmes y est plus faible. L'incidence des autres principaux cancers n'est pas significativement différente de celle de la Région.

Il existe des recommandations internationales concernant le **dépistage** systématique organisé pour le cancer du côlon et, chez la femme, le cancer du sein et du col de l'utérus.

Dans la Ville de Bruxelles, la couverture totale du dépistage du cancer du sein est inférieure à celle de la Région bruxelloise. La proportion de femmes ayant bénéficié d'une mammographie dans le cadre spécifique du programme organisé et gratuit (appelé 'mammotest') est, quant à elle, proche de celle de la Région²⁴

10-8. Dans la commune comme à l'échelle régionale, la couverture totale est inférieure à la recommandation européenne de 70 % de participation.

En ce qui concerne le dépistage du cancer du col de l'utérus, le pourcentage de femmes entre 25 et 64 ans ayant effectué un frottis durant la période 2010-2012 dans la Ville de Bruxelles (50 %) est un peu plus bas que celui de la Région bruxelloise (53 %)²⁵.

10-7

Taux brut d'incidence du cancer du poumon, du côlon, de la prostate et du sein, Ville de Bruxelles et différence par rapport à la Région bruxelloise après standardisation pour l'âge, 2009-2012

	Nombre de cancers	Taux brut d'incidence (/100.000)	Différence d'incidence par rapport à la Région ¹
Hommes			
Prostate	272	84,2	-13 %
Poumon-bronches	246	76,2	+15 %
Côlon	172	53,2	-3 %
Femmes			
Sein	430	135,3	-10 %
Côlon	136	42,8	-11 %
Poumon-bronches	98	30,8	-8 %

Sources : Fondation Registre du Cancer et SPF Economie - Statistics Belgium

Notes : [1] Différence d'incidence = (Ratio Standardisé d'Incidence - 1) x 100

Les différences statistiquement significatives par rapport à la Région bruxelloise sont indiquées en **gras**.

10-8

Taux de couverture du dépistage organisé et total du cancer du sein parmi les femmes de 50 à 69 ans, 2011-2012

	Ville de Bruxelles	Région bruxelloise
Mammotest	9,5 %	9,9 %
Mammographie et/ou mammotest	48,5 %	52,9 %

Sources : Agence InterMutualiste, Brumammo, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

²⁴ Pour plus d'informations sur ce thème, voir Yannart et al (2015), *Quatrième rapport d'évaluation du programme de dépistage organisé du cancer du sein en Région bruxelloise (2009-2013)*, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.

²⁵ Agence InterMutualiste, Atlas. www.aim-ima.be

GLOSSAIRE

Bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) : afin d'améliorer l'accès financier des personnes ayant un faible revenu aux soins de santé, il est prévu d'attribuer à différentes catégories de personnes (ainsi qu'à leurs personnes à charge) une intervention majorée de l'assurance obligatoire pour les soins médicaux et donc une diminution du ticket modérateur. Depuis janvier 2014, trois conditions peuvent chacune donner droit à l'intervention majorée : (1) le fait d'être bénéficiaire de certaines allocations (RIS, ERIS, GRAPA, allocations aux personnes handicapées, allocation familiale majorée pour enfants souffrant d'un handicap) ; (2) le statut d'orphelin ou de mineur étranger non accompagné (MENA) ; (3) un faible revenu. Pour les deux premières catégories, le droit à l'intervention majorée est octroyé automatiquement pour le titulaire et leurs personnes à charge. Les personnes ayant de faibles revenus mais n'ayant pas automatiquement droit à l'intervention majorée peuvent faire une demande et le droit sera octroyé ou non sur base d'un examen des revenus du ménage.

Bulletins statistiques de naissances et de décès : les statistiques de naissances et de décès peuvent être établies à partir de deux sources : le Registre national ([population officielle](#)) et les bulletins statistiques de naissances et de décès. Cette dernière source inclut l'ensemble des naissances et des décès y compris des personnes qui ne sont pas inscrites au Registre national mais qui résident habituellement dans la commune. Le nombre de naissances et de décès comptabilisé via les bulletins est en général supérieur au nombre de naissances et de décès via le Registre national. Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Coefficient de Gini : le coefficient de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de revenus. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où les revenus de chacun seraient égaux. À l'inverse, il est égal à 1 dans une situation d'inégalité extrême (où tous les revenus sauf un seraient nuls). Il est calculé ici sur base des [statistiques fiscales](#), hors déclarations de revenu total net imposable nul.

Coefficient de séniorité : le coefficient de séniorité représente la part des personnes les plus âgées (80 ans et plus) parmi les personnes âgées (65 ans et plus). Ce coefficient mesure le vieillissement des personnes âgées.

Coefficient de vieillissement : le coefficient de vieillissement représente la part des personnes âgées (65 ans et plus) par rapport à celle des plus jeunes (moins de 18 ans) dans la population. Il est utilisé pour mesurer le vieillissement de la population.

Croissant pauvre : zone de la Région bruxelloise concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en [première couronne](#) nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région et qui forment un croissant autour du centre-ville, de Saint-Josse-ten-Noode au bas de Forest.

Degré d'autonomie financière : part en pourcentage des fonds propres de la commune (à l'exception des provisions pour risques et charges) dans le total de son passif.

Demandeur d'emploi inoccupé (DEI) : personne sans emploi inscrite auprès du service public d'emploi de sa région (Actiris en Région bruxelloise).

Deuxième couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La deuxième ou seconde couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés le plus à l'extérieur de la ville, au-delà de la ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette seconde couronne s'est développée après la [première couronne](#) et a atteint les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960.

Différence statistiquement significative : lorsqu'une différence entre deux chiffres est dite statistiquement significative, cela signifie que la probabilité que cette différence corresponde à une différence réelle est très élevée et que le risque qu'elle soit le résultat du hasard est très faible.

Entreprises assujetties à la TVA : les statistiques sur les entreprises assujetties à la TVA sont établies par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium du SPF Economie. Elles ne décomptent que les sièges sociaux d'entreprises. Cela signifie que si une entreprise possède plusieurs sièges d'exploitation, répartis entre une ou plusieurs communes, ces statistiques n'en tiennent pas compte et considèrent ceux-ci comme une seule entreprise, située dans la commune où est établi le siège social.

Le taux de cessation d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre d'entreprises actives cette année. Le nombre de cessations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises qui n'étaient plus présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles l'étaient au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise qui quitte une commune pour s'installer ailleurs sans modifier son statut dans le registre des assujettis à la TVA ne sera pas comptabilisée dans le nombre de cessations.

Le taux de création d'entreprises assujetties à la TVA se calcule en divisant le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA d'une année par la moyenne du nombre de ces entreprises actives cette année. Le nombre de créations d'entreprises assujetties à la TVA correspond au nombre d'entreprises présentes dans le registre des assujettis à la TVA au 31 décembre d'une année donnée alors qu'elles ne l'étaient pas au 31 décembre de l'année précédente. Cette statistique ne tient pas compte des migrations des entreprises. Une entreprise s'installant sur le territoire d'une commune alors qu'elle était déjà inscrite comme active dans le registre des assujettis à la TVA auparavant ne sera pas considérée comme une création. Il faut noter que le taux de création d'entreprises pour l'année 2014 est exceptionnellement élevé. Cela s'explique par un changement de législation qui soumet depuis janvier 2014 les prestations des avocats à la TVA. Ces derniers ont dès lors dû procéder à leur assujettissement dans les premiers mois de cette année. Ces assujettissements destinés à se conformer aux nouvelles règles ne correspondent pas à des créations d'entreprises en tant que telles puisque dans la plupart des cas l'entreprise exerçait déjà ses activités auparavant.

Le taux de faillite d'entreprises se calcule en divisant le nombre de faillites d'entreprises d'une année par le nombre moyen d'entreprises assujetties à la TVA actives cette année. Le nombre de faillites est établi en combinant des informations issues du répertoire d'entreprises de Statistics Belgium à celles provenant des déclarations des tribunaux de commerce. On notera que l'année 2013 a été particulière pour la Région de Bruxelles-Capitale sur le plan des faillites avec un nombre très élevé de celles-ci. Cela est notamment dû à la grande « opération de nettoyage » menée par les tribunaux

de commerce bruxellois au cours de cette année et ciblant des entreprises à la santé économique jugée douteuse.

Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) : l'ERIS est une aide financière attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale pour les personnes qui n'entrent pas en ligne de compte pour le droit au revenu d'intégration sociale car elles ne satisfont pas aux conditions exigées en termes de nationalité, d'âge ou de revenus, mais qui sont dans une situation de besoin similaire. Il s'agit essentiellement de candidats-réfugiés et d'étrangers qui ont un droit de séjour mais qui ne sont pas inscrits au Registre national. Les montants sont identiques à ceux du revenu d'intégration sociale.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Emploi intérieur : l'emploi intérieur correspond aux emplois des personnes travaillant sur un territoire, quel que soit le lieu de résidence des travailleurs.

Espérance de vie : l'espérance de vie étudiée ici concerne l'espérance de vie à la naissance. Celle-ci traduit l'âge moyen attendu du décès d'une personne si elle était exposée à chaque âge de sa vie au risque de décès pour chaque tranche d'âge observé dans une population au cours d'une période déterminée. L'espérance de vie n'est donc pas une prédiction mais décrit de manière synthétique le cumul des risques de décès pour chaque tranche d'âge au cours de la période étudiée.

Indice conjoncturel de fécondité : nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée. Il se calcule en additionnant les taux de fécondité par âge.

Logements classiques : les logements classiques sont des ensembles distincts (entourés de murs et couverts d'un toit) et indépendants (avec une entrée directe sur la rue ou un escalier, un couloir), qui sont conçus pour servir d'habitation permanente.

Maillage vert et bleu : programme environnemental en Région Bruxelles-Capitale ayant pour objectifs de créer des espaces verts, de les relier par des rues plantées, de faire revivre les rivières, à destination des habitants et également dans une visée écologique. Initié en 1996, il a été inscrit en 1999 dans le Plan régional d'affectation du sol (PRAS).

Migration circulaire : désigne le mouvement d'individus partageant leur espace de vie entre deux pays, offrant fréquemment la possibilité de garder contact avec la famille restée au pays d'origine, tout en préservant un emploi à l'étranger.

Petit poids de naissance en fonction de l'âge gestationnel : le poids de naissance est fortement lié à l'âge gestationnel. Certains facteurs peuvent entraîner un poids de naissance plus faible à âge gestationnel égal tels que le tabagisme, l'alcool, les pathologies du placenta, etc. Les fœtus qui ont un poids faible par rapport à la moyenne des fœtus nés avec la même durée de gestation ont plus souvent des problèmes de santé périnatale et un risque plus important de mortalité. Le poids faible pour l'âge gestationnel correspond aux naissances vivantes avec un poids inférieur au percentile 10 des naissances pour la même durée de gestation (gestations de 24 à 41 semaines incluses), durant la période analysée (ici 2009-2013).

Pour plus d'informations : www.observatbru.be

Population active : la population active d'un territoire fait référence aux résidents de ce territoire qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient en emploi (population active occupée) ou au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)).

Population officielle : ensemble des individus légalement domiciliés auprès de leur administration communale, à l'exception des demandeurs d'asile.

Première couronne : dans la représentation d'une ville selon un schéma concentrique, une couronne désigne les quartiers ayant une certaine homogénéité sociale, urbanistique, et formant un anneau à l'intérieur de la ville. La première couronne de la Région bruxelloise désigne les quartiers situés entre les boulevards de la petite ceinture et la moyenne ceinture formée par les grands boulevards au sud (avenue Churchill) et à l'est (Boulevard Général Jacques, Louis Schmidt, Saint-Michel, Brandt Withlock, Reyers et Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930.

Quartiers : les quartiers de la Région bruxelloise tels qu'utilisés dans cette publication sont ceux du Monitoring des quartiers. Un quartier est une somme de [secteurs statistiques](#) spatialement contigus, regroupés en fonction notamment de leurs caractéristiques sociodémographiques et physiques.

Pour plus d'informations : www.monitoringdesquartiers.brussels

Rapport de masculinité : il s'agit du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Ce rapport permet d'analyser la répartition par sexe de la population.

Ratio de dépendance : le ratio de dépendance s'obtient en divisant la population se trouvant dans les tranches d'âge les plus dépendantes (soit les moins de 18 ans et les 65 ans et plus) par la population la plus susceptible d'exercer une activité professionnelle (18-64 ans).

Ratio de liquidité : rapport en pourcentage des créances à un an ou plus et des comptes financiers sur les dettes à un an ou plus de la commune.

Ratio Standardisé d'Incidence : nombre total de cas d'une maladie donnée observés dans la commune divisé par le nombre total de cas « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux d'incidence par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Ratio Standardisé de Mortalité : nombre total de décès observés dans la commune divisé par le nombre total de décès « attendus » dans la commune (obtenus en appliquant les taux de mortalité par tranche d'âge de la Région aux effectifs de la commune).

Revenu d'intégration sociale (RIS) : le RIS (appelé avant 2002 minimum de moyens d'existence ou minimex) est une forme spécifique du Droit à l'intégration sociale. Il s'agit d'un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de moyens d'existence suffisants et qui ne sont pas en mesure de se les procurer par d'autres moyens (droit résiduaire). Le bénéficiaire doit en outre satisfaire d'autres conditions d'octroi, en termes de disposition au travail, de nationalité, de résidence et d'âge.

Pour plus d'informations : www.ocmw-info-cpas.be

Revenu moyen par unité de consommation modifiée (UCM) : cet indicateur permet d'approcher le niveau de vie moyen au sein d'une population en tenant compte de la structure de cette population, aussi bien en termes d'âge que de composition des ménages. Pour obtenir le revenu moyen par UCM d'un territoire donné comme la commune, le revenu (ici, après impôt) des résidents de la commune est divisé par le nombre d'UCM de la commune (il n'est pas tenu compte des déclarations dont le revenu total net imposable est nul). Pour calculer le nombre d'UCM d'une commune, on utilise une échelle d'équivalence permettant de convertir le nombre de personnes dans un ménage en « équivalent adulte » : un coefficient de 1 est attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans. La population a donc été convertie ici en UCM afin de tenir compte de la structure des ménages, celle-ci ayant une influence sur la structure des dépenses. Pour des raisons de comparabilité, chaque personne faisant partie d'un ménage collectif a dû être considérée dans le calcul comme le chef de ménage d'un ménage privé.

Secteurs statistiques : les secteurs statistiques représentent l'unité territoriale de base la plus fine et résulte de la subdivision du territoire par la Direction générale de la Statistique, sur base des caractéristiques structurelles de celui-ci identifiées au travers des recensements de la population (dernières retouches principales effectuées en 2001).

Statistiques fiscales : ces statistiques contiennent des informations au sujet des revenus figurant dans les déclarations fiscales de toutes les personnes domiciliées en Belgique. Lors de leur interprétation, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments. Les données se réfèrent seulement aux revenus soumis à l'impôt des personnes physiques. Certains types de revenus ne sont pas imposables et sont donc absents des statistiques fiscales. En l'occurrence, plusieurs transferts sociaux ([revenu d'intégration sociale](#), [équivalent au revenu d'intégration](#) et allocations familiales notamment) sont exonérés d'impôts et ne sont donc pas repris dans le revenu imposable. De même, certaines personnes ont un revenu élevé qui n'est pas imposable via le système national, comme les diplomates étrangers ou les fonctionnaires internationaux. Les personnes percevant ces différents types de revenus non imposables peuvent dès lors se retrouver soit dans les déclarations dont le revenu imposable est nul (dont il n'est pas tenu compte dans la plupart des statistiques fiscales) soit dans les classes de revenus faibles. Par ailleurs, les statistiques fiscales sous-estiment de façon importante les revenus du capital (mobilier et immobilier).

Seuil de risque de pauvreté : à l'instar des autres pays de l'Union européenne, la Belgique utilise un seuil de pauvreté relatif pour mesurer la part de la population présentant un risque de pauvreté. Ce seuil est défini à 60 % du revenu disponible équivalent médian du pays. En Belgique, sur base de l'enquête EU-SILC 2014 (revenus de 2013), ce seuil est de 1 085 euros par mois pour une personne isolée, 1 736 euros par mois pour un parent seul avec deux enfants et 2 279 euros par mois pour un couple avec deux enfants. Les personnes disposant d'un revenu disponible équivalent inférieur à ce seuil sont considérées comme en risque de pauvreté.

Taux d'activité : pourcentage de la [population active](#) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de chômage : pourcentage de la population au chômage ([demandeurs d'emploi inoccupés](#)) dans la [population active](#).

Taux d'emploi : pourcentage de la [population active](#) occupée (en emploi) dans la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux de fécondité : rapport des naissances vivantes des femmes d'un âge donné sur l'effectif des femmes de cet âge. L'âge pris en considération est l'âge révolu, c'est-à-dire l'âge atteint au dernier anniversaire.

Taux de natalité : le taux de natalité est le rapport entre le nombre annuel de naissances et la population totale.

Taux de mortalité foeto-infantile : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus), pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Taux de mortalité infantile : nombre de décès d'enfants nés vivants survenus avant le premier anniversaire de l'enfant (0 à 364 jours révolus) pour 1 000 naissances vivantes.

Taux de mortalité périnatale : nombre de décès survenant avant ou pendant l'accouchement (à partir du moment où le bébé a au moins 500 g ou après minimum 22 semaines de gestation) et de décès au cours de la première semaine de vie (0 à 6 jours révolus) d'enfants nés vivants, pour 1 000 naissances totales (vivantes et mort-nés).

Unités locales d'établissement : sièges d'exploitation des entreprises dans la commune où ils se situent réellement, pour peu qu'ils présentent au minimum un salarié déclaré à l'ONSS.

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

Actiris	Office Régional Bruxellois de l'Emploi	ONG	Organisation Non Gouvernementale
BCSS	Banque Carrefour de la Sécurité Sociale	ONP	Office national des Pensions
BIM	Bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé	ONSS	Office national de sécurité sociale
Brumammo	Centre bruxellois de coordination pour le dépistage du cancer du sein	OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
COCOM	Commission Communautaire Commune	PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
CPAS	Centre public d'action sociale	RER	Réseau Express Régional
DEI	Demandeurs d'emploi inoccupés	RIS	Revenu d'intégration sociale
ERIS	Équivalent au revenu d'intégration sociale	SLRB	Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
EU-SILC	European Union – Statistics on Income and Living Conditions	SPF	Service public fédéral
FRBRTC	Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales	SPP	Service public fédéral de programmation
GRAPA	Garantie de revenu aux personnes âgées	SPRB	Service public régional de Bruxelles
HORECA	Secteur d'activités de l'hôtellerie, de la restauration et des cafés	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
IBSA	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse	UE	Union Européenne
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité	UZ	Universitair Ziekenhuis
IPP	Impôt des personnes physiques	VUB	Vrije Universiteit Brussel
MENA	Mineur étranger non accompagné	WSE	Steunpunt Werk en Sociale Economie
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques		
OKAN	Onthaalonderwijs Anderstalige Nieuwkomers		
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance		
ONEM	Office National de l'Emploi		

POUR EN SAVOIR PLUS

PLUS D'INDICATEURS

Monitoring des Quartiers de la Région de Bruxelles-Capitale :
www.monitoringdesquartiers.brussels

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse :
www.ibsa.brussels

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale :
www.observatbru.be

OUVRAGES

Corijn, E. & van de Ven, J., 2013, *The Brussels Reader. A small world city to become the capital of Europe*. Bruxelles, VUBPRESS.

Dessouroux, C., 2008, *Espaces partagés, espaces disputés. Bruxelles, une capitale et ses habitants*. Bruxelles, Université libre de Bruxelles (CIRHIBRU) & Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale.

Jaumain, S. (Dir.), 2009, *La Région de Bruxelles-Capitale. Histoire & Patrimoine des communes de Belgique*. Bruxelles, Racine.

Vandermotten, C., 2014, *Bruxelles, une lecture de la ville. De l'Europe des marchands à la capitale de l'Europe*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.

Van Hamme, G. (Dir.), Grippa, T., Marissal, P., May, X., Wertz, I. & Loopmans, M. (2015). *Analyse dynamique des quartiers en difficulté dans les régions urbaines belges*. ULB – IGEAT. KULeuven – Department of Earth and Environmental Sciences. SPP Intégration Sociale, Bruxelles. http://forms.mi-is.be/Atlas_FR.pdf



Zoom sur les communes : Ville de Bruxelles

La publication « Zoom sur les communes » de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse et de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale rassemble et analyse des indicateurs démographiques, socio-économiques, de bien-être et de santé de la population pour chacune des 19 communes bruxelloises. Cette publication constitue un outil d'aide à la décision au niveau local en permettant aux acteurs de mieux connaître les caractéristiques de la population et du territoire sur lesquels ils travaillent.

www.ibsa.brussels
www.observatbru.be